



# Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

## Première Commission

3<sup>e</sup> séance plénière

Judi 10 octobre 2019, à 10 heures

New York

Documents officiels

*Président :* M. Llorentty Solíz.....(Bolivie (État plurinational de))

*La séance est ouverte à 10 heures.*

### Déclarations liminaires

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je tiens à saluer la présence parmi nous de M. Tijjani Muhammad-Bande, Président de l'Assemblée générale, et de M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement.

Conformément à son programme de travail et à son calendrier, la Première Commission va entamer aujourd'hui son débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale qui lui ont été renvoyés. Avant de poursuivre, je voudrais faire une brève déclaration en ma qualité de Président de la Première Commission à la présente session.

Nous traversons actuellement une période particulièrement difficile dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale. Nous vivons une période d'incertitude et d'instabilité croissantes sur le plan de la sécurité mondiale. Comme mon Président, M. Evo Morales Ayma, l'a souligné dans son discours à l'Assemblée générale le mois dernier (voir A/74/PV.3), la course aux armements, les dépenses militaires, la technologie à des fins mortelles, et le commerce cynique des armes sont tous en plein essor. L'Institut international de recherches pour la

paix de Stockholm estime que les dépenses militaires mondiales se sont élevées à 1 800 milliards de dollars en 2018, soit 2,6 % de plus qu'en 2017 et 5,4 % de plus qu'en 2009. Les dépenses totales ont augmenté pour la deuxième année consécutive. Le volume des transferts internationaux d'armes majeures a augmenté de 7,8 % au cours des cinq dernières années. Les conflits armés sont toujours aussi nombreux dans le monde entier, tandis que les tensions géographiques persistent ou se sont aggravées dans diverses régions du monde. Dans le même temps, nos craintes concernant l'insécurité mondiale n'ont cessé de croître, tout comme nos inquiétudes au sujet de la validité et de la fiabilité du dispositif mondial de maîtrise des armements. Ces dernières années, nous avons assisté à l'érosion constante des traités de désarmement et des accords de maîtrise des armements. Il est évident que les inquiétudes concernant l'avenir du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'intensifient.

Cette incertitude et l'instabilité mondiale compromettent également le dialogue sur le désarmement multilatéral. La Conférence du désarmement est dans l'impasse depuis plus de deux décennies et la Commission du désarmement n'a pas été en mesure de mener des travaux de fond cette année. Cette situation confère à notre travail au sein de la Première Commission une pertinence et une importance encore plus grandes. Dans son discours à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



l'Assemblée générale le mois dernier (voir A/74/PV.3), le Secrétaire général António Guterres a souligné l'importance vitale de placer l'être humain au cœur de nos efforts, rappelant que la Charte des Nations Unies nous envoie à tous un message clair – que les peuples, voilà la priorité – comme l'indiquent les premiers mots de la Charte, « Nous, peuples... ». Alors que la Première Commission entame ses travaux, je tiens à me faire l'écho du Secrétaire général en soulignant la nécessité de placer l'être humain au cœur de nos efforts. Lorsque nous négocierons les textes des résolutions et des décisions, j'espère que nous tiendrons compte de leurs implications pour les peuples et de la manière dont ils répondront aux préoccupations que suscitent les dangers et les menaces pour la paix et la sécurité internationales.

Je pense qu'il nous incombe de mettre à profit cette session pour promouvoir et renforcer les efforts multilatéraux visant à réduire ou à éliminer les dangers et les menaces pour la paix et la sécurité. En tant que représentants de nos gouvernements, nous avons tous la responsabilité de protéger nos intérêts nationaux. Toutefois, dans ce monde interconnecté, nous ne pouvons garantir la sécurité mondiale que par des actions communes. Je pense donc qu'il est essentiel de veiller à ce que les travaux de la Commission soient menés dans des conditions d'égalité, comme le prévoit la Charte des Nations Unies, en permettant aux 193 délégations d'y participer sur un pied d'égalité. Nous devons tous nous montrer à la hauteur de la situation et assumer notre responsabilité pour préserver la paix et la sécurité internationales.

Une fois de plus, je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Tijjani Muhammad-Bande, Président de l'Assemblée générale, qui se trouve ici aujourd'hui pour partager avec nous sa vision pour la présente session de l'Assemblée. Nous sommes très heureux de sa présence, ici, parmi nous, et je l'invite maintenant à prendre la parole devant la Commission.

**M. Muhammad-Bande** (Président de l'Assemblée générale) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de m'adresser à la Première Commission au début de son débat général. Je vous félicite pour votre élection, Monsieur le Président, de même que les membres du Bureau.

L'Organisation des Nations Unies a vu le jour lorsque les dirigeants du monde ont choisi l'espoir plutôt que le cynisme, l'empathie plutôt que l'indifférence et le

partenariat plutôt que la méfiance. Le mandat principal de l'ONU – qui consiste à assurer la paix et la sécurité des peuples que nous servons – incombe à la Première Commission. Dans un monde toujours plus interconnecté et interdépendant, nous sommes confrontés à des menaces complexes pour la sécurité internationale liées, entre autres, aux armes nucléaires, aux autres armes de destruction massive, aux armes classiques et à l'espace extra-atmosphérique. Nous devons agir ensemble pour faire face à ces défis persistants. Le désarmement et la sécurité internationale sous-tendent les priorités de la soixante-quatorzième session, qui sont l'éradication de la pauvreté, la lutte contre la faim, une éducation de qualité, l'action climatique et l'inclusion. Nous ne pouvons pas progresser dans ces domaines, ni dans l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030, si nous vivons dans un monde en proie à l'insécurité. Dans le même temps, la pauvreté, le manque d'éducation, les changements climatiques et les inégalités favorisent les troubles et l'instabilité. La paix, la sécurité, l'égalité et le développement pour tous sont donc étroitement liés.

En ce qui concerne les graves menaces qui pèsent sur la sécurité internationale, il est impératif que nous nous efforcions de parvenir à un consensus et de veiller à ce que les mécanismes de désarmement fonctionnent efficacement pour assurer la sécurité du monde. Près de 75 ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, la menace nucléaire existe toujours. Nous devons nous prémunir contre la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires et contre un affaiblissement du régime de maîtrise des armements.

Nous félicitons les États Membres de l'ONU qui ont ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et nous engageons instamment ceux qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à cette initiative importante. L'année prochaine, nous organiserons la nouvelle mouture de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui nous donnera l'occasion de renouveler notre engagement en faveur de la non-prolifération, du désarmement nucléaire et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Personne ne peut sortir vainqueur d'une guerre nucléaire. Nous savons que tout emploi d'armes nucléaires entraînerait une catastrophe humanitaire et écologique. Le désarmement nucléaire doit être notre priorité absolue. Nous, les peuples, confions à la Commission la sécurité des communautés et de la vie partout dans le monde.

Alors que nous préparons la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, je demande instamment à la Commission de prendre conscience que notre travail doit porter sur tous les aspects de la prévention des conflits. Toutes nos délibérations à l'ONU doivent être représentatives des peuples que nous servons, surtout les débats sur la paix et la sécurité. Nous devons également prendre conscience des conséquences particulières que subissent les femmes pendant et après les conflits. Lorsque j'ai décidé de faire de l'inclusion une priorité pour cette session, je l'ai fait non seulement parce que c'est ce qu'impose la morale, mais aussi parce que nous n'atteindrons aucun de nos objectifs si nous excluons la moitié de la population. J'exhorte la Commission à veiller à ce que les femmes participent pleinement et dans des conditions d'égalité à tous ses travaux, en jouant un rôle de premier plan. Tous les efforts en faveur de la paix et de la sécurité doivent être entrepris en prenant en compte les questions de genre.

Je suis fermement convaincu que la Première Commission peut traiter efficacement un large éventail de questions. Le Programme de désarmement du Secrétaire général est une initiative importante visant à placer le désarmement et la sécurité internationale au centre des débats menés au niveau multilatéral. La promotion de la paix et de la sécurité grâce à la prévention des conflits est une priorité de la soixante-quatorzième session. L'un des éléments de cette démarche consiste à réduire les risques posés par les nouvelles technologies qui se développent rapidement. L'Assemblée générale a mis en place deux processus qui facilitent les discussions sur les progrès de l'informatique et des communications dans le contexte de la sécurité internationale : le Groupe de travail à composition non limitée et le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Le cyberspace doit être fondamentalement régi par le principe consistant à « ne pas nuire ». Pour ce faire, les États Membres et les acteurs du monde numérique doivent prendre des mesures raisonnables pour renforcer l'échange d'informations et la coopération afin de promouvoir l'inclusion et de réduire les inégalités. Je suis convaincu que notre responsabilité partagée sera la base de notre participation collective aux travaux de la Commission dans ce domaine essentiel.

Face à ces défis, nous devons maintenir fermement notre engagement en faveur des idéaux de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons renouveler notre engagement en faveur du multilatéralisme et travailler main dans la main pour conclure des accords qui protégeront notre monde. À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, nous devons faire preuve du même courage, de la même générosité et du même engagement que les fondateurs de l'Organisation. Nous aussi, soyons définis par nos actions. Je remercie d'avance les membres de la Commission pour leur volonté de travailler ensemble dans un esprit constructif sur les questions fondamentales dont elle est saisie. J'attends avec intérêt leurs commentaires tout au long de ses délibérations essentielles, et je souhaite plein succès à tout le monde.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Au nom de la Commission, je remercie le Président de l'Assemblée générale pour ses propos édifiants et pour son message qui s'adresse à nous tous. Je crois savoir qu'il doit nous quitter parce qu'il a un autre engagement. Je le remercie une fois encore de s'être joint à nous aujourd'hui, et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre collaboration à la présente session.

J'ai maintenant le plaisir d'inviter M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, à faire une déclaration.

**M<sup>me</sup> Nakamitsu** (Haute-Représentante pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Je suis une fois de plus reconnaissante de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser aux membres de la Première Commission alors qu'ils entament leur débat général. Je voudrais tout d'abord vous féliciter personnellement, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Commission. Je tiens également à exprimer mes remerciements aux autres membres du Bureau, et ma gratitude personnelle à l'Ambassadeur de la Roumanie, M. Ion Jinga, pour sa direction avisée des travaux de la Commission à sa soixante-treizième session, ainsi qu'aux autres membres du Bureau lors de la session précédente.

Compte tenu de la manière dont cette session a commencé, je me sens obligée de rappeler une remarque faite par le Secrétaire général à l'ouverture de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale le mois dernier (voir A/74/PV.3). Il a évoqué les espoirs

immenses que les peuples placent dans l'Organisation et dans la tribune unique et indispensable que représente l'Assemblée générale en particulier. Collectivement, nous devons aux peuples du monde de nous attaquer aux problèmes urgents de notre époque dans un esprit de coopération et de compromis. Je demande à tous les membres de la Commission d'entamer pleinement le travail de fond relevant de leur mandat, à savoir le désarmement et la sécurité internationale. Dans son discours devant l'Assemblée au début du débat général, le Secrétaire général a exprimé ses préoccupations face à la situation dans le monde qui, selon ses propres termes, « reste toutefois un triste tableau, sur fond de poursuite des conflits et de propagation du terrorisme, tandis que plane la menace d'une nouvelle course aux armements » (A/74/PV.3, p. 2). Je me fais l'écho du Secrétaire général qui se demande si nous, en tant que dirigeants, pouvons répondre aux attentes de « Nous, les peuples », et je partage ses inquiétudes face à la situation actuelle. Les dépenses militaires, les transferts d'armes et l'incidence des conflits armés dans le monde demeurent tous à un niveau élevé. En outre, les inquiétudes concernant la sécurité internationale ne cessent de s'intensifier dans le monde entier, alors que l'architecture de la sécurité internationale et de la maîtrise des armements montre des signes d'effritement.

C'est précisément en réponse à la détérioration de la sécurité internationale et à l'affaiblissement de la maîtrise des armements au niveau international que le Secrétaire général a lancé l'année dernière son Programme de désarmement, intitulé « Assurer notre avenir commun », qui a pour but de placer le désarmement au cœur des efforts déployés au niveau mondial pour maintenir et promouvoir la paix et la sécurité internationales. Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux 19 États et à une organisation régionale qui ont jusqu'à présent démontré leur engagement en faveur de ce Programme, en tant que champions ou partisans. Depuis que nous avons lancé le plan de mise en œuvre en octobre de l'année dernière, nous avons constaté des progrès notables en ce qui concerne plus des deux tiers des mesures prévues au titre de ce Programme. Cependant, toutes les parties prenantes doivent faire davantage. Dans l'une des sections importantes du Programme, intitulée « Le désarmement au secours de l'humanité », le Secrétaire général souligne la menace que les armes nucléaires font peser sur l'existence de l'humanité. Il précise que cette menace doit nous inciter à prendre de nouvelles mesures décisives pour éliminer complètement ces

armes. Toutefois, la combinaison néfaste de discours dangereux, du perfectionnement des armes, de la détérioration des relations entre les États dotés d'armes nucléaires et de la dissolution progressive des anciens accords de maîtrise des armements montre que, comme l'a dit le Secrétaire général à l'Assemblée générale, les dangers que font peser les armes nucléaires ne sont pas seulement hypothétiques ou ne se situent pas dans un avenir lointain. Ils existent et sont bien réels. C'est pourquoi l'élimination totale des armes nucléaires demeure la priorité absolue de l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement.

Les États membres de la Commission ont un choix à faire. Ils peuvent soit collaborer pour mettre un terme à l'affaiblissement progressif du régime de désarmement et de maîtrise des armements, soit laisser ces armes, qui constituent une menace existentielle, continuer à mettre en péril notre sécurité collective. J'espère qu'ils encourageront les parties au nouveau Traité de réduction des armements stratégiques à proroger cette limitation importante des armes nucléaires stratégiques, en prélude à de nouvelles négociations sur des réductions supplémentaires. J'invite les États à redoubler d'efforts pour permettre l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et lancer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Je me réjouis de l'engagement en faveur de l'élimination des armes nucléaires manifesté par les États qui appuient le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ce qui témoigne de l'importance que de nombreux États continuent d'accorder aux approches multilatérales. Cependant, nous ne pouvons pas parvenir au désarmement nucléaire sans coopérer avec les États dotés d'armes nucléaires. Tous les États doivent œuvrer de concert pour réduire les risques que posent les armes nucléaires. Nous devons nous efforcer de trouver un terrain d'entente sur des questions allant des mesures à prendre face aux nouvelles vulnérabilités posées par les technologies naissantes au renforcement de notre capacité technique commune à vérifier le désarmement nucléaire. Ces travaux seront essentiels pour préparer le terrain et assurer le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui se tiendra l'année prochaine, ainsi que pour préserver le rôle que joue le Traité en tant que pilier de nos efforts de désarmement et de non-prolifération.

Les travaux de la Première Commission comportent de nombreuses dimensions régionales, et mon bureau reste pleinement engagé au niveau régional. Je partage l'espoir du Secrétaire général que les avancées en matière de non-prolifération nucléaire, matérialisées par le Plan d'action global commun, puissent être préservées. La première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive aura lieu à New York le mois prochain. Si la Conférence réussit à amorcer un processus visant à atteindre cet objectif tant espéré, cela devrait avoir des répercussions positives sur la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 et contribuer aux efforts de paix et de sécurité au Moyen-Orient. La situation dans la péninsule coréenne demeure incertaine. Les principales parties doivent maintenant tirer profit de l'ouverture diplomatique pour résoudre les questions en suspens.

Les armes nucléaires ne représentent pas la seule menace pour notre sécurité. Tout emploi d'armes chimiques est odieux et constitue une grave violation du droit international. Les États doivent œuvrer de concert afin que ceux qui osent utiliser des armes aussi inhumaines et illégales répondent de leurs actes. Je réitère la pleine confiance du Secrétaire général dans le professionnalisme, l'objectivité et l'impartialité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Lorsque le Secrétaire général a eu l'idée de son programme de désarmement, l'une de ses principales préoccupations était de limiter les dommages que les conflits armés causent aux civils aujourd'hui. C'est pourquoi il met résolument l'accent sur un désarmement qui sauve des vies, un autre de ses domaines clefs. Selon le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), 50 millions de personnes sont actuellement touchées par les conflits armés. Le mois dernier, le Secrétaire général et le Président du CICR ont lancé un appel commun sur la nécessité de protéger les civils contre l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées. Nous sommes confortés par l'attention croissante portée à cette question. J'ai eu le privilège de représenter le Secrétaire général lors de la récente Conférence de Vienne sur la protection des civils lors de conflits armés en zone urbaine. Nous saluons la détermination des États à élaborer une déclaration politique sur ce thème et espérons qu'elle aboutira à terme à la mise en place de mesures concrètes, y compris des limitations adéquates, des normes

communes et des politiques opérationnelles destinées à prévenir l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées.

La septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects se tiendra en juin de l'année prochaine. Elle offrira aux États une occasion importante de s'engager de manière constructive dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans le dernier rapport du Secrétaire général sur la question (A/71/438), en se concentrant spécifiquement sur la définition d'objectifs nationaux et en tenant compte de diverses évolutions technologiques récentes. Je suis heureuse d'annoncer que mon bureau, en collaboration avec les partenaires du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Programme des Nations Unies pour le développement, met la dernière main à des plans visant à créer une entité chargée de sauver des vies, qui suivra une démarche programmatique et holistique pour lutter contre la violence armée et les flux illicites d'armes légères au niveau national. J'appelle les États donateurs à appuyer cette nouvelle approche et je remercie ceux qui ont déjà apporté leurs contributions. Dans le domaine des munitions classiques, la convocation d'un groupe d'experts gouvernementaux en 2020 ouvre clairement des perspectives de progrès. Cette initiative constituera une étape importante pour examiner en profondeur les divers problèmes de sûreté et de sécurité posés par les munitions classiques.

Les technologies émergentes, qui vont des technologies de l'information et des communications à l'intelligence artificielle en passant par les drones, les nouvelles technologies spatiales et les armes hypersoniques, évoluent à un rythme plus rapide que nos structures réglementaires, juridiques et normatives. Si nous ne faisons pas preuve de la prudence, de la transparence et de la prévoyance nécessaires, ces innovations risquent d'avoir des conséquences négatives considérables pour notre sécurité collective. C'est pourquoi le Secrétaire général a désigné le désarmement pour les générations futures comme le troisième pilier de son programme de désarmement, afin de relever les défis nouveaux et émergents posés par la militarisation de la technologie, dont les effets se font déjà largement sentir. Ainsi, le nombre et la gravité des cyberattaques augmentent rapidement. Les États Membres ont mis en place deux processus pour traiter cette question : un groupe de travail à composition non limitée et le

Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Tous deux possèdent des caractéristiques uniques. Le groupe de travail tiendra des discussions informelles multipartites, les premières du genre sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, tandis que le Groupe d'experts gouvernementaux mène des consultations régionales pour tirer parti des innovations qui se produisent dans les organismes régionaux.

Les véhicules de combat aériens non pilotés, mieux connus sous le nom de drones, posent des défis uniques en raison des obstacles limités à leur acquisition et de leur propension à être utilisés pour des attaques à faible niveau de risque perçu. Les attaques perpétrées le mois dernier contre l'Arabie saoudite, que le Secrétaire général a condamnées, nous rappellent la nécessité de considérer cette question sous l'angle de la maîtrise des armements. Le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, a proposé des mesures visant à accroître la transparence, la responsabilité et le contrôle des drones, autant d'objectifs importants et pertinents pour faire face aux enjeux humanitaires qui sont étroitement liés aux droits de l'homme.

Compte tenu de l'importance croissante que revêt l'espace extra-atmosphérique, les États continuent de progresser dans l'élaboration de normes visant à garantir qu'il ne devienne pas un terrain déstabilisant propice à la guerre. J'attends avec impatience la prochaine table ronde commune des Première et Quatrième Commissions, qui sera l'occasion de poursuivre l'échange d'expériences entre les communautés d'experts qui traitent de la sécurité et de la stabilité des activités spatiales. Si nous avons été déçus par l'incapacité du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace à s'entendre sur un résultat concret, il n'en reste pas moins que ce débat a été le plus approfondi et le plus substantiel depuis la première inscription de cette question à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement en 1985. J'encourage tous les États à tirer parti de ces discussions et à renforcer leur engagement dans ce domaine.

Alors que les États se demandent comment faire face aux conséquences de l'intelligence artificielle sur

la paix et la sécurité, je tiens à saisir cette occasion pour rappeler la position ferme du Secrétaire général sur cette question. Les machines qui ont le pouvoir et la capacité de tuer sans intervention humaine sont politiquement inacceptables, moralement répugnantes et devraient être interdites par le droit international. Les principes directeurs définis par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes constituent un pas dans la bonne direction, mais il reste encore beaucoup à faire pour veiller à ce que l'être humain conserve en tout temps la maîtrise de l'usage de la force. Ces questions ne feront que gagner en importance dans les travaux de la Commission. Si nous voulons tirer parti des avantages offerts par la technologie et atténuer les préoccupations qu'elle suscite, il sera essentiel de nouer des partenariats avec ses créateurs, le secteur privé et les milieux de la recherche. De même, la diversité des opinions entendues dans les discussions sur le désarmement contribuera à les revitaliser. Dans son programme de désarmement, le Secrétaire général accorde la priorité à la parité des sexes en tant que devoir moral et nécessité opérationnelle.

Malgré certains progrès en la matière, la sous-représentation des femmes et des femmes dirigeantes dans les instances de désarmement et dans le processus décisionnel reste un obstacle majeur à la recherche de solutions efficaces. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai demandé à tous les États Membres de veiller à l'équilibre entre les sexes dans leurs nominations aux groupes d'experts gouvernementaux et autres organismes. Même si je me réjouis de la priorité toujours plus grande accordée aux questions de genre dans cet organe, je suis fermement convaincue que nous pouvons et devons tous faire davantage pour appeler l'attention sur les incidences particulières des armes sur les femmes et pour y remédier, ainsi que pour promouvoir la participation pleine et dans des conditions d'égalité des femmes dans le domaine du désarmement. J'espère également que les délégations seront plus nombreuses à prendre en compte les questions de genre dans leurs travaux et à prendre l'initiative en matière de coordination en vue de l'utilisation d'un style inclusif sur le plan du genre dans les résolutions de la Première Commission cette année.

Les mécanismes de désarmement jouent le rôle de baromètre de la sécurité internationale. Cette année, pour la première fois depuis 2005, la Commission du désarmement n'a pas été en mesure de tenir sa session

de fond. Ce n'est un secret pour personne au sein de cette Commission que nos tentatives d'entamer des négociations à la Conférence du désarmement stagnent depuis plus de deux décennies. Il est donc plus urgent et plus important que jamais que la Première Commission obtienne de véritables résultats cette année. Mes collègues et moi-même sommes disposés à fournir tout l'appui nécessaire pour permettre à la Commission de mener des travaux productifs et fructueux. Je souhaite à tout le monde une session couronnée de succès.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie la Haute-Représentante de sa déclaration, ainsi que de son appui indéfectible aux travaux de la Commission. Elle a évoqué plusieurs défis qui ont trait non seulement aux priorités mondiales, mais aussi aux travaux de la Commission en particulier.

Avant de donner la parole aux représentants pour le débat général, je rappelle aux délégations que je compte sur leur coopération pour limiter la durée de leur déclaration à huit minutes lorsque les représentants prennent la parole à titre national et à 13 minutes s'ils le font au nom de groupes de délégations. Afin d'aider les orateurs à cet égard, et avec l'accord des membres, nous allons utiliser un système de décompte du temps de parole : le témoin rouge du microphone de l'orateur se mettra à clignoter à la fin du temps de parole imparti. S'il y a lieu, je rappellerai aimablement aux orateurs qu'ils doivent conclure leurs déclarations, dans notre intérêt à tous. Comme il a été dit au cours de notre séance d'organisation, jeudi dernier (voir A/C.1/74/PV.1), j'encourage les délégations qui ont des déclarations longues à n'en lire que la version résumée et à faire publier le texte intégral de leur déclaration sur le portail PaperSmart. J'invite également les orateurs à parler à une vitesse raisonnable pour donner le temps nécessaire à l'interprétation.

Je rappelle en outre aux délégations que la liste évolutive des orateurs pour le débat général sera close demain, vendredi 11 octobre, à 18 heures. En conséquence, je prie instamment les délégations souhaitant prendre la parole pendant le débat général mais qui ne se sont pas encore inscrites sur la liste des orateurs de bien vouloir le faire avant cette échéance. Je rappelle également aux délégations que, chaque jour, le Département de la communication globale, en anglais et en français, les communiqués de presse portant sur nos activités, qui seront mis en ligne sur le site Web de l'ONU quelques heures après la fin de chaque séance.

Nous allons maintenant entendre le premier orateur dans le débat général. Conformément à la pratique établie, nous commencerons par les déclarations faites au nom de groupes d'États.

#### **Points 89 à 105 de l'ordre du jour**

#### **Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

**M. Situmorang** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection, de même que les autres membres du Bureau. Le Mouvement des pays non alignés tient à vous assurer de son entière coopération. Afin de gagner du temps, je vais lire la position du Mouvement des pays non alignés sur certaines questions. Un document énonçant toutes les positions du Mouvement des pays non alignés a été publié sur le portail PaperSmart.

Le Mouvement des pays non alignés est préoccupé par l'augmentation des dépenses militaires mondiales, dont la réduction permettrait de consacrer davantage de ressources au développement durable. Le Mouvement des pays non alignés demeure préoccupé par la menace que font peser sur l'humanité la persistance des armes nucléaires et l'absence de progrès de la part d'États dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne l'élimination de leurs arsenaux. Nous sommes préoccupés par les plans des États dotés d'armes nucléaires de moderniser leurs arsenaux nucléaires, y compris au moyen de nouveaux vecteurs, comme le prévoient les doctrines militaires de certains de ces États, notamment la dernière révision de la doctrine nucléaire des États-Unis, qui énonce des raisons justifiant l'emploi de ces armes contre des États non dotés d'armes nucléaires. Le Mouvement des pays non alignés est profondément préoccupé par l'abrogation de certains accords de maîtrise des armements et de désarmement conclus précédemment.

Réaffirmant les positions fondées sur des principes du Mouvement des pays non alignés sur le désarmement nucléaire, qui demeure la priorité absolue de l'ONU dans le domaine du désarmement, nous exhortons vivement les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter de toute urgence de leurs obligations juridiques et de leurs engagements de procéder à l'élimination complète de leurs armes nucléaires de manière transparente, irréversible et vérifiable au niveau international. Ils doivent en outre cesser immédiatement toutes les activités visant à moderniser ou à étendre leurs installations nucléaires. En attendant l'élimination

totale de ces armes, la conclusion d'un instrument universel, inconditionnel, non discriminatoire et juridiquement contraignant qui fournit de véritables garanties aux États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires est une priorité absolue.

Il faut convoquer une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale. Le Mouvement des pays non alignés prend acte de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et espère que, lorsqu'il entrera en vigueur, il contribuera à la réalisation de l'objectif mondial d'élimination complète des armes nucléaires.

Les dangers de la militarisation nucléaire sont exacerbés par l'échec des efforts visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous sommes déçus de constater qu'en raison de l'opposition des États-Unis, du Royaume-Uni et du Canada lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, la Conférence n'a pas été en mesure de dégager un consensus sur un processus visant à créer une telle zone. La non-application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient sape la crédibilité du Traité, l'équilibre entre ses trois piliers et le fait que son extension est inextricablement liée à la mise en œuvre de la résolution de 1995. Se réjouissant de la tenue de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, dont la première session se tiendra en novembre sous la présidence de la Jordanie, le Mouvement appelle tous les États de la région à participer activement à la Conférence, à négocier de bonne foi et à conclure un traité juridiquement contraignant portant sur cette zone.

La non-prolifération tire sa légitimité de l'objectif plus général du désarmement nucléaire, et ces deux objectifs se renforcent mutuellement et sont essentiels. Le Mouvement des pays non alignés souligne que le meilleur moyen de répondre aux préoccupations liées à la prolifération est de conclure des accords négociés au niveau multilatéral, universels, exhaustifs et non discriminatoires. Les États ont le droit inaliénable – auquel les politiques de non-prolifération ne doivent pas porter atteinte – d'acquérir, d'importer ou d'exporter des matières, de l'équipement ou des technologies nucléaires, ou d'y avoir accès, à des fins pacifiques. En outre, dans le contexte de la résolution

1540 (2004) du Conseil de sécurité, aucune action du Conseil de sécurité ne doit porter atteinte à la Charte des Nations Unies, aux traités multilatéraux existants relatifs aux armes de destruction massive ou aux travaux des organisations internationales créées à cet égard, y compris l'Assemblée générale, où les vues de tous les États Membres doivent être prises en considération. Le Mouvement des pays non alignés rappelle le succès des négociations menées entre l'Iran et les gouvernements des E3+3, qui ont abouti au Plan d'action global commun en juillet 2015, entériné par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2231 (2015), et appelle à sa mise en œuvre intégrale par tous les participants.

La mise au point et le déploiement de systèmes de défense antimissiles balistiques et les risques d'armement de l'espace ont également exacerbé les menaces qui pèsent sur la sécurité internationale, tandis que l'abrogation du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques a fait naître de nouveaux défis. Le Mouvement des pays non alignés reste gravement préoccupé par les conséquences négatives pour la sécurité du déploiement de systèmes de défense antimissiles stratégiques, susceptible de déclencher une course aux armements et de conduire à la mise au point de systèmes de missiles avancés et à une augmentation du nombre d'armes nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés rejette la déclaration des États-Unis selon laquelle l'espace peut être un théâtre de guerre ou le prochain champ de bataille. Nous nous félicitons des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et appelons entre autres choses à l'ouverture de travaux de fond à la Conférence du désarmement sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Prenant note du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, ce qui est une bonne base de discussion, le Mouvement des pays non alignés appelle à des négociations en vue de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le Mouvement des pays non alignés rejette fermement l'utilisation illégale des technologies de l'information et des communications (TIC) au détriment de ses États membres. Le cyberspace devrait permettre au potentiel des TIC de se réaliser pleinement. Nous nous félicitons de la convocation par consensus d'un



groupe de travail à composition non limitée, chargé de continuer d'élaborer à titre prioritaire des règles, des normes et des principes de comportement responsable des États et des moyens de les mettre en œuvre. Nous soulignons qu'il importe de veiller à ce que ce groupe de travail à composition non limitée poursuive l'étude de la possibilité d'un dialogue institutionnel régulier et l'application du droit international à l'utilisation des TIC par les États, ainsi que des mesures de confiance et de renforcement des capacités. Le Mouvement des pays non alignés prend note des conclusions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale dans ses rapports de 2013 (voir A/68/98) et de 2015 (voir A/70/174), à savoir que le droit international en général, et la Charte des Nations Unies en particulier, est applicable et essentiel au maintien de la paix et de la stabilité ainsi qu'à la promotion d'un environnement numérique ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique.

Il est urgent d'adopter un instrument juridiquement contraignant sur les systèmes d'armes létaux autonomes. Les questions concernant les systèmes d'armes létaux autonomes doivent être examinées de manière approfondie dans le respect du droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Les États du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur certaines armes classiques se félicitent de l'adoption par consensus du rapport de cette année du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (CCW/GGE.1/2019/CRP.1/Rev.2).

Le Mouvement des pays non alignés est préoccupé par les mesures coercitives unilatérales qui empiètent sur le droit souverain des États d'acquiescer, de fabriquer, d'exporter, d'importer ou de détenir des armes classiques. Aucune restriction indue ne devrait être imposée à cet égard.

Enfin, le Mouvement des pays non alignés est gravement préoccupé par l'érosion du multilatéralisme dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Il est fermement convaincu qu'avec le courage politique, en œuvrant de concert dans un esprit de coopération et conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies, la Première Commission peut apporter une contribution tangible à l'édification d'un monde plus sûr et plus pacifique.

**M. Kyaw Moe Tun** (Myanmar) (*parle en anglais*) :

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon propre pays, le Myanmar. L'ASEAN s'associe à la déclaration que vient de faire le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'ASEAN vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session. Nous avons toute confiance dans votre capacité à nous mener au meilleur résultat possible, et nous vous assurons de notre soutien pour faire avancer les travaux de cette importante commission. Nous voudrions également exprimer notre gratitude à M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et au Bureau des affaires de désarmement pour leur leadership dans la promotion du programme de désarmement des Nations Unies.

Nous sommes réunis ici une fois de plus pour renouveler et réaffirmer notre engagement à défendre les objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'ASEAN est favorable à des mesures collectives visant à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. La coopération mutuelle et l'engagement réciproque des États membres de l'ASEAN dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération contribuent à la réalisation de notre objectif de consolider et de maintenir la paix et la prospérité dans le monde, et nous continuons d'appuyer le Programme de désarmement complet que le Secrétaire général António Guterres a lancé en mai 2018. L'ASEAN demeure extrêmement préoccupée par la menace que font peser sur l'humanité la persistance des armes nucléaires et le recours potentiel à l'emploi ou à la menace d'emploi de ces armes. C'est pourquoi nous appuyons fermement les initiatives et les débats sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, car ceux-ci peuvent nous permettre de comprendre dans leur totalité les effets catastrophiques des armes nucléaires sur l'humanité et l'environnement.

L'Association reste consciente que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre

angulaire du régime mondial de non-prolifération. Nous appelons tous les États parties au TNP à renouveler leur attachement à la mise en œuvre urgente et intégrale des obligations existantes en vertu du Traité, en particulier de son article VI. L'ASEAN félicite la Malaisie, un de ses États membres, de ses efforts inlassables et constants à la présidence du troisième Comité préparatoire du TNP à New York cette année dans des circonstances difficiles. Le Président du Comité préparatoire a présenté des recommandations qui, malgré l'absence de consensus, ont envoyé le message positif que nous sommes globalement déterminés à mettre en œuvre nos obligations dans les trois piliers du TNP. L'ASEAN demande à toutes les parties, y compris les États dotés d'armes nucléaires, de faire preuve de bonne foi et de volonté politique, de promouvoir la compréhension mutuelle et de renforcer une coopération digne de confiance pour permettre à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 de produire des résultats tangibles visant à réaliser le désarmement nucléaire.

L'ASEAN réaffirme sa volonté de préserver sa région en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, comme le stipulent la Charte de l'ASEAN et le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Nous réaffirmons également l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires régionales pour le régime mondial de non-prolifération existant, et nous continuons d'appuyer les efforts en cours visant la création de ces zones, en particulier au Moyen-Orient.

L'ASEAN reconnaît que l'adoption le 7 juillet 2017 du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ainsi que du Traité de Bangkok et d'autres traités sur d'autres zones exemptes d'armes nucléaires, constitue un pas essentiel vers le désarmement nucléaire mondial et complète les instruments existants relatifs à la non-prolifération et aux armes nucléaires. Il devrait également apporter une contribution significative à l'objectif commun de débarrasser notre région et le monde des armes nucléaires. À cet égard, la signature du Traité par le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la Thaïlande et le Viet Nam, et sa ratification par la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et le Viet Nam, représentent des étapes importantes vers l'entrée en vigueur rapide de cet instrument juridique historique.

L'ASEAN souligne également l'importance de parvenir à une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). La ratification par la Thaïlande du TICE le 25 septembre de l'année dernière signifie que chaque membre de l'ASEAN est désormais une partie ayant ratifié le TICE. L'ASEAN se joint aux autres orateurs pour exhorter les États visés à l'annexe 2 à signer et à ratifier le Traité dès que possible afin de réaliser son entrée en vigueur, comme cela a été récemment réaffirmé dans la déclaration finale de la Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité, le 25 septembre.

L'ASEAN exhorte toutes les parties concernées à reprendre le dialogue dans la paix et à continuer d'œuvrer en faveur de la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables dans une péninsule coréenne dénucléarisée, y compris par la mise en œuvre intégrale et rapide de la Déclaration de Panmunjom, la Déclaration de Pyongyang et la déclaration commune des dirigeants des États-Unis et de la République populaire démocratique de Corée. L'ASEAN renouvelle son attachement à l'application intégrale de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et prend note des efforts internationaux visant à parvenir à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne.

L'ASEAN réaffirme le droit de chaque État à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire, notamment à des fins de développement économique et social. À cet égard, nous renforcerons notre coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en ce qui concerne les questions relatives à la sûreté, à la sécurité et aux garanties nucléaires, notamment le renforcement des capacités. En septembre, l'ASEAN a signé avec l'AIEA des dispositions pratiques visant à promouvoir la coopération en ce qui concerne les applications des sciences et des technologies nucléaires, ainsi que la sûreté, la sécurité et les garanties nucléaires. Nous avons également organisé à Krabi, en Thaïlande, en juillet, la sixième réunion annuelle du Réseau des organes de réglementation de l'ASEAN sur l'énergie atomique et adopté un plan de travail quinquennal pour le Réseau, pour la période allant de 2019 à 2023.

L'ASEAN souligne par ailleurs l'importance de l'application intégrale et efficace des régimes de non-prolifération, y compris la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Il est important que les États Membres coopèrent étroitement, en particulier en ce qui concerne l'échange de renseignements, le renforcement

des capacités et l'assistance. En outre, les entreprises, les milieux universitaires et la société civile ont une contribution importante à apporter pour garantir l'efficacité du régime de non-prolifération.

L'ASEAN est consciente de la menace et du danger que représentent l'existence et l'utilisation d'armes chimiques, biologiques et radiologiques, et appelle à l'adhésion universelle aux instruments juridiques internationaux interdisant ces armes. Nous nous félicitons tout particulièrement des progrès réalisés dans l'élimination des stocks d'armes chimiques depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, il y a 20 ans, en 1997. L'ASEAN prend également note des débats tenus lors de la dix-septième réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, et attend avec intérêt la quatrième Conférence d'examen qui se tiendra en Norvège à la fin du mois prochain. L'ASEAN contribue aux efforts visant à régler la question des aspects humanitaires des munitions non explosées et des restes explosifs de guerre par l'intermédiaire du Centre régional de lutte antimines de l'ASEAN, qui a son siège à Phnom Penh.

L'ASEAN est consciente de la complexité croissante et de la nature transfrontières des menaces cybernétiques et souligne qu'il importe de régler les problèmes de cybersécurité au moyen d'une approche globale pour garantir un cyberspace ouvert, sûr, stable, accessible et résilient, capable de soutenir l'économie numérique. Nous soulignons également la nécessité de préserver et de renforcer la nature, le rôle et l'objet des instances du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Nous reconnaissons l'importance du rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, et appelons une nouvelle fois la Conférence à adopter, par consensus et sans délai, un programme de travail équilibré et exhaustif. L'ASEAN félicite les Présidents de cette année de la Conférence du désarmement, y compris le Viet Nam, pour les efforts sincères qu'ils déploient pour faire des progrès.

Le chemin menant au désarmement et un monde sûr et pacifique est long et ardu. L'ASEAN demeure convaincue que nous devons respecter nos engagements et redoubler d'efforts pour faire des progrès tangibles dans les négociations sur le désarmement et la non-prolifération. Nous sommes fermement convaincus que nous ne pourrions faire face à la montée des tensions et de désaccords que par un dialogue politique constructif,

les négociations et la coopération, et nous sommes prêts à collaborer étroitement avec les autres délégations et collègues dans nos délibérations.

**M<sup>me</sup> Sweeb** (Suriname) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) au sujet de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection. Vous pouvez compter sur le plein appui de la CARICOM. Nous voudrions également exprimer notre gratitude à S. E. M. Ion Jinga, de la Roumanie, pour sa direction éclairée des travaux de la Première Commission à sa soixante-treizième session.

La CARICOM s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La CARICOM tient à souligner son appui sans faille au Programme de désarmement du Secrétaire général et à ses domaines prioritaires que sont le désarmement au secours de l'humanité, un désarmement qui sauve des vies et le désarmement pour les générations futures. Par ailleurs, nous souscrivons pleinement à l'observation du Secrétaire général selon laquelle le désarmement favorise le développement durable et nous maintenons notre appréciation pour le Programme de désarmement à cet égard car il s'aligne sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous réaffirmons également l'importance que notre région attache au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la contribution que la Commission peut apporter à la réalisation non seulement de l'objectif 16 des objectifs de développement durable, mais également de l'objectif 5.2 de développement durable, qui vise à éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles.

Il y a quelques jours, les chefs d'État et de gouvernement ont prononcé des messages qui donnent à réfléchir sur la situation de la communauté mondiale. Le principal message qui a clairement résonné concerne les graves défis qui nous attendent si nous ne faisons pas collectivement ce qui est nécessaire pour modifier la trajectoire mondiale actuelle, notamment dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale. La CARICOM continue de constater avec préoccupation l'escalade des troubles et des conflits entre les États, l'influence toujours croissante des acteurs non étatiques, l'ampleur et la portée du

terrorisme international et de nouvelles menaces de prolifération. Dans ces conditions, nous maintenons que pour relever efficacement ces défis, nous devons mettre l'accent sur des stratégies de riposte multilatérales qui permettront de transformer notre situation mondiale actuelle afin qu'elle profite à toute l'humanité.

La CARICOM constate avec préoccupation que la criminalité a évolué, passant d'actes criminels commis au hasard à des réseaux criminels qui mènent leurs activités dans un environnement mondial organisé, hautement perfectionné et technologique. La prévalence et l'omniprésence de la violence liée aux armes à feu et le nombre de décès provoqués par des armes à feu en raison de la prolifération des armes illégales et de leurs munitions, ainsi que les drogues illicites, le blanchiment d'argent, la cybercriminalité et d'autres activités criminelles transfrontières, demeurent les menaces les plus immédiates et les plus graves à la sécurité de notre région. Ces difficultés cumulées représentent une menace pour notre bien-être socioéconomique, l'état de droit, notre paix et notre sécurité. Pour faire face à ces défis, l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM continue de prendre des mesures pour faire face à la nature multidimensionnelle de la criminalité et de la sécurité, guidé par la stratégie de la CARICOM en matière de criminalité et de sécurité. Les activités de l'Organisme portent notamment sur le recouvrement d'avoirs dans les domaines du traçage des avoirs, de la gestion d'actifs et des poursuites dans les affaires ayant trait à la confiscation de biens, ainsi qu'en matière de renforcement des capacités de l'appareil judiciaire, du parquet et des enquêteurs. L'Organisme a également lancé un certain nombre d'initiatives et de partenariats pour localiser les produits de la criminalité.

Les armes à feu illégales sont utilisées pour commettre de nombreux actes violents et homicides sur le territoire de nos États membres. La prévalence des armes à feu illégales est à l'origine d'importantes pertes en vies humaines et a des effets négatifs sur la productivité et l'économie des pays. À cet égard, la CARICOM s'est engagée à continuer de renforcer les approches régionales visant à faire face à la nature multidimensionnelle de la criminalité et de la sécurité, étant donné que nous sommes parfaitement conscients que le développement durable de la Communauté des Caraïbes repose sur la sûreté et la sécurité de ses citoyens. Pour la CARICOM, les accords juridiques non contraignants se sont avérés très utiles dans nos efforts visant à lutter contre le commerce illicite

des armes dans notre région. Par conséquent, nous réaffirmons l'importance que nous accordons au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et à l'Instrument international de traçage, en tant qu'éléments essentiels pour mobiliser la coopération internationale en vue de faire reculer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Alors que nous mettons tout en œuvre pour parvenir à un consensus lors des négociations sur les questions de fond liées au Programme d'action, nous nous sommes félicités du document final de la Conférence d'examen de l'année dernière (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe) et nous attendons avec intérêt la convocation, en 2020, de la prochaine réunion biennale des États. Nous nous félicitons également que la déclaration de la CARICOM sur les armes légères et de petit calibre vise à mettre en œuvre toutes les mesures requises à l'échelon national et régional pour mener un combat radical contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, en conformité avec les instruments internationaux. Il s'agit notamment de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'action nationaux, du renforcement des capacités au sein des entités nationales et régionales de sécurité et de la mise en œuvre et de l'application des politiques et de la législation.

La CARICOM continue de croire fermement que le Traité sur le commerce des armes peut contribuer sensiblement à libérer un grand nombre de nos citoyens et d'innombrables personnes dans le monde de la tyrannie meurtrière associée à l'omniprésence des armes légères et de petit calibre non réglementées. Alors que la vie du Traité progresse au-delà de la cinquième Conférence des États parties qui vient de s'achever, la CARICOM tient à souligner que, pour que ce traité historique soit une réussite, il faut que tous les États parties, y compris les grands fabricants, exportateurs et importateurs d'armes classiques, l'appliquent de bonne foi. Nous nous félicitons donc de ce que l'Argentine préside la sixième Conférence.

La CARICOM réaffirme sa gratitude pour l'appui constant qu'elle reçoit du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui a appuyé et aidé les États membres à prendre des mesures de renforcement des capacités et à mettre sur pied des programmes d'assistance technique. Nous espérons vivement poursuivre la collaboration avec le Centre.

En ce qui concerne les questions de désarmement et de non-prolifération nucléaires, la CARICOM a pris note avec préoccupation de l'observation récente du Secrétaire général que le régime de maîtrise des armements laborieusement construit s'effrite peu à peu. Nous maintenons l'avis selon lequel l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international, notamment du droit international humanitaire et de la Charte des Nations Unies. Malheureusement, nous avons assisté ces derniers temps à la fin des restrictions imposées aux armes nucléaires aux niveaux bilatéral et multilatéral. Nous sommes tous parfaitement conscients qu'une course aux armements effrénée pourrait potentiellement mettre le monde sur une voie aux conséquences humanitaires catastrophiques. Étant donné que nous devons nous efforcer d'éviter une telle situation, la CARICOM est fière de faire partie de la première région densément peuplée du monde à s'être déclarée zone exempte d'armes nucléaires, suite à l'adoption du Traité de Tlatelolco portant création de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Nous convenons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) occupe une place centrale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le TNP a permis de limiter le nombre d'États détenteurs d'armes nucléaires. Son régime de garanties permet de s'assurer de la nature exclusivement pacifique des programmes nucléaires civils. Il est également essentiel pour préserver un environnement propice au désarmement. À cet égard, nous encourageons tous les États, y compris les États non parties, à respecter les obligations et engagements en matière de non-prolifération et de désarmement prévus par le TNP. Dans le même ordre d'idées, la CARICOM assure aux États parties son intention de participer de manière constructive à la Conférence d'examen du TNP de 2020.

La Communauté des Caraïbes a participé à la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, et se félicite de l'adoption en 2017 du Traité historique sur l'interdiction des armes nucléaires. Les États membres de la CARICOM se sont joints aux pays partageant les mêmes vues pour négocier le Traité, et nous sommes heureux de voir qu'il y a déjà 79 États signataires et 32 États parties au Traité. La CARICOM est fière d'annoncer que le Guyana, Sainte-Lucie,

Saint-Vincent-et les Grenadines et la Trinité-et-Tobago ont déjà ratifié le Traité et que Antigua-et-Barbuda, la Dominique, la Grenade, la Jamaïque et Saint-Kitts-et-Nevis sont signataires. D'autres pays de la CARICOM devraient faire de même très prochainement, car notre volonté est de contribuer à l'entrée en vigueur rapide du Traité et à l'adhésion universelle à celui-ci.

Il ne fait aucun doute que les progrès régionaux accomplis dans la prévention de la prolifération des armes de destruction massive sont inextricablement liés à notre viabilité économique, et cela explique l'engagement de longue date de la CARICOM à travailler dans un cadre multilatéral pour la lutte contre ces menaces. Nous avons exprimé notre position en ce qui concerne les menaces posées par les armes de destruction massive par la ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques. La CARICOM a bénéficié du soutien de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour renforcer ses capacités, grâce au partage des meilleures pratiques et au transfert de technologie, et de celui de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui a fourni des formations spécialisées pour réagir d'urgence en cas d'utilisation délibérée ou accidentelle d'agents chimiques.

La cybercriminalité a connu une croissance importante dans les Caraïbes, ce qui met en évidence l'existence d'importantes vulnérabilités en matière de cybersécurité dans les cadres de protection des personnes, des biens et de la vie privée, qui s'étendent plus généralement aux informations et aux infrastructures nationales critiques. La cybercriminalité pourrait avoir un effet dévastateur sur la sécurité nationale et entraver gravement le développement social et économique des États membres de la CARICOM si elle n'est pas réglée de toute urgence. Dans le Plan stratégique de la Communauté des Caraïbes pour 2015-2019, la cybercriminalité est considérée comme un obstacle et une menace au développement socioéconomique durable de la CARICOM. À cet égard, le Plan d'action de la CARICOM en matière de cybersécurité et de cybercriminalité, élaboré en 2016, vise à remédier aux vulnérabilités en matière de cybersécurité dans chaque pays participant de la CARICOM et à établir une norme pratique et harmonisée de pratiques, systèmes et compétences pour la cybersécurité à laquelle chaque État peut aspirer à court et à moyen terme. Ce plan vise également à renforcer les capacités et les infrastructures nécessaires pour assurer le respect

des délais de détection, d'enquête et de poursuite de la cybercriminalité et des liens possibles avec les autres formes d'activités criminelles. Nous considérons que le renforcement de la cybersécurité est une stratégie pour parvenir à la résilience technologique qui est également liée à des stratégies nécessaires à la réalisation de la résilience sociale et la sécurité de la population. Nous notons que les cybermenaces ont été reconnues comme facilitateurs de crimes de toute nature, et tous les aspects de la capacité de la région à combattre ces crimes doivent donc être mis en place rapidement pour suivre le rythme rapide de l'évolution technologique. C'est pourquoi nous nous félicitons de la poursuite des efforts de renforcement des capacités et de la coopération et de l'assistance internationales à cet égard.

La CARICOM tient à reconnaître le rôle important que joue la société civile dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Nous apprécions notre partenariat avec les membres de la société civile et sommes déterminés à poursuivre notre collaboration avec elle afin de promouvoir la réalisation de l'objectif du désarmement et de la non-prolifération. Nous réaffirmons notre engagement à travailler avec la communauté internationale pour réaliser dans toute la mesure du possible l'un des principes fondateurs inscrits dans la Charte des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**M. Hassan (Égypte) (*parle en anglais*) :** J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour – le Brésil, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et mon pays, l'Égypte. Tout d'abord, la Coalition tient à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission pour l'année courante, et à vous assurer de son entière coopération et de son plein appui en vue d'assurer le succès de nos délibérations au cours des prochaines semaines.

Comme elle l'a fait par le passé, la Coalition présentera un projet de résolution à la Commission durant le débat thématique sur le groupe de questions « Armes nucléaires ».

En tant que groupement interrégional, la Coalition travaille activement à la réalisation de progrès concrets dans le domaine du désarmement nucléaire. Son objectif premier est l'avènement durable d'un monde sans armes nucléaires. Ces dernières années, nous avons promu la mise en œuvre de mesures de désarmement nucléaire concrètes, transparentes, mutuellement bénéfiques,

vérifiables et irréversibles, ainsi que le respect des obligations et engagements contractés en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Même si des progrès ont été accomplis durant cette période, ils sont loin d'être suffisants, et nous sommes profondément préoccupés par le fait que les nouveaux défis à la sécurité internationale continuent d'être invoqués pour justifier la lenteur des progrès. Pour la Coalition, la sécurité mondiale n'est pas une excuse pour ne rien faire mais renforce la nécessité d'une prompt action. Ce ne sont pas les conditions favorables qui manquent, mais la volonté politique et la détermination.

En 2017, nous avons été témoins du succès de la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. L'adoption, le 7 juillet 2017 du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires était l'expression du souhait d'une action urgente de la part d'une majorité écrasante des membres de l'Assemblée générale. Cette urgence est le fruit de notre meilleure connaissance des risques croissants d'une explosion nucléaire et de ses conséquences humanitaires potentiellement catastrophiques, notamment leur fort impact sexospécifique. Considérant que tout emploi d'armes nucléaires est contraire aux principes et aux règles du droit international humanitaire, et que l'on ne peut en contenir les conséquences à l'intérieur des frontières d'un pays, le fait que des doctrines et des concepts de sécurité continuent de s'appuyer sur ces armes est indéfendable et favorise la prolifération.

Le désarmement nucléaire est un impératif moral et éthique; il est également une obligation juridique internationale. Malheureusement, malgré le consensus international croissant sur le caractère illégitime des armes nucléaires, quelque 15 000 dispositifs nucléaires existent toujours. Ces armes restent le pilier des doctrines de sécurité des États dotés d'armes nucléaires et de leurs alliés. Loin de renforcer la paix et la sécurité internationales, cette situation ne fait que les affaiblir, aggraver les tensions internationales et les conflits et mettre en péril le bien-être collectif de tous les États et de tous les peuples, ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable.

Étant donné que près de cinq décennies se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur du TNP, le statu quo sur le désarmement nucléaire est inacceptable. La Coalition pour un nouvel ordre du jour estime qu'il est temps pour les États d'honorer enfin leurs engagements

en termes d'élimination des armes nucléaires, conformément aux obligations découlant du TNP, et de protéger les générations futures du danger des armes nucléaires. C'est la seule manière de préserver l'intégrité et la viabilité du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. La Coalition partage un attachement fort au TNP, pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il est indispensable de garder à l'esprit que le Traité a été adopté et prorogé indéfiniment sur la base d'un grand compromis. Les États dotés de l'arme nucléaire se sont engagés juridiquement à poursuivre le désarmement nucléaire et à le réaliser, et en retour, les États non dotés de l'arme nucléaire se sont engagés juridiquement à ne pas mettre au point de telles armes. Une présomption de possession indéfinie d'armes nucléaires est contraire à l'objet et au but du Traité et risque de porter atteinte à sa crédibilité et son efficacité.

Le plan d'action convenu à la Conférence d'examen du TNP de 2010 a constitué une occasion importante de remettre sur les rails le processus devant mener à un monde exempt d'armes nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires ont réaffirmé leur engagement sans équivoque, pris à la Conférence d'examen de 2000, de procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires en vue du désarmement nucléaire, et se sont engagés à accélérer les progrès à cet égard. Le plan d'action de 2010 a réaffirmé les décisions de 1995 et 2000, y compris les 13 mesures concrètes visant à promouvoir l'application de l'article VI du TNP.

La Coalition affirme l'importance de la contribution que les zones exemptes d'armes nucléaires ont apportée aux efforts de désarmement nucléaire et à la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, et réaffirme à cet égard qu'il importe de mettre en œuvre la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient le plus rapidement possible, et de reconnaître la décision 73/546, qui confie au Secrétaire général le soin de convoquer une conférence pour élaborer un traité sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, selon les modalités librement arrêtées par les États de la région.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour demande une fois encore aux États dotés d'armes nucléaires d'honorer les engagements qu'ils ont pris sur les plans tant qualitatif que quantitatif, en matière de désarmement nucléaire, d'une manière qui permette aux États parties au TNP de suivre régulièrement

les progrès accomplis, notamment en adoptant une présentation normalisée des informations détaillées qu'ils communiquent, afin d'établir un climat de confiance non seulement entre eux mais aussi entre eux et les États non dotés d'armes nucléaires.

La mise en œuvre de l'article VI du TNP est une obligation juridique contraignante pour tous les États parties. C'est sur cette base que la Coalition pour un nouvel ordre du jour s'est félicitée de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui est une mesure juridique efficace contribuant à la mise en œuvre de l'article VI. Néanmoins, il faudra encore adopter d'autres mesures pour la mise en œuvre intégrale de l'article VI. Nous devons défendre et préserver le TNP, et le meilleur moyen de le protéger est de le mettre en œuvre. La Conférence d'examen du TNP de 2020 est l'occasion pour les États parties de procéder à une évaluation et à un examen complets du statut actuel du Traité, de la mise en œuvre des obligations et des engagements précédents qui en découlent, ainsi que des problèmes entravant sa pleine mise en œuvre.

Il est temps maintenant pour la communauté internationale de faire en sorte que les discours débouchent sur une action concrète, assortie d'indicateurs et de délais clairs et convenus d'un commun accord. Consciente de la responsabilité particulière qui incombe aux États dotés d'armes nucléaires, la Coalition estime que ces États doivent non seulement donner suite aux engagements qu'ils ont pris mais aussi les renforcer afin de remplir plus rapidement leurs obligations en vertu du TNP.

Étant donné que près de cinq décennies ont passé depuis l'entrée en vigueur du TNP, le statu quo sur le désarmement nucléaire reste inacceptable. La Coalition pour un nouvel ordre du jour estime qu'il est temps pour les États d'honorer leurs engagements en termes d'élimination des armes nucléaires, conformément aux obligations découlant du TNP, en vue de protéger les générations futures du danger provenant de l'existence des armes nucléaires. C'est la seule manière de préserver l'intégrité et la viabilité du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et cet objectif doit guider tous les efforts à l'avenir. La Coalition invite instamment tous les États à saisir l'occasion offerte par la Première Commission pour faire avancer le désarmement nucléaire.

**M. Laouani** (Tunisie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je suis heureux de pouvoir vous adresser mes chaleureuses félicitations, Monsieur le Président,

pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Nous affirmons notre confiance en votre capacité de diriger les travaux de la Commission et vous assurons de l'appui sans réserve du Groupe des États arabes. À cet égard, je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau et à saluer l'élection de la délégation de la République sœur du Liban à la vice-présidence.

Le Groupe des États arabes s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il réaffirme sa position de principe sur le désarmement et la sécurité internationale et souligne que nous ne pourrions garantir l'instauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde que si les armes nucléaires sont éliminées. Il est donc impératif de débarrasser l'humanité de ces armes et de réorienter vers le développement les énormes ressources matérielles et humaines qui leur sont consacrées. Le Groupe des États arabes souligne également que l'adhésion aux accords multilatéraux conclus sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et aux objectifs et principes arrêtés conformément à la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux engagements convenus sur la base de celle-ci, est le seul moyen durable de traiter de la question du désarmement et de la sécurité internationale. Le Groupe des États arabes exprime sa profonde préoccupation face à l'absence de progrès tangibles dans le désarmement nucléaire et dans la mise en œuvre des engagements convenus à cet égard, en plus de l'incapacité à faire en sorte que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) devienne universel. Les États dotés d'armes nucléaires font manifestement fi des délais d'exécution des engagements internationaux d'éliminer complètement les armes nucléaires.

Le Groupe des États arabes réaffirme le rôle de premier plan que jouent les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires en tant que moyen d'instaurer la paix et la sécurité internationales et de promouvoir les efforts de désarmement nucléaire dans le monde entier, en particulier au Moyen-Orient. Nous réitérons que le refus persistant d'Israël d'adhérer au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et de soumettre ses installations nucléaires à la vérification au titre du régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) constitue une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales et une violation de nombreuses

résolutions pertinentes des organes de l'ONU, notamment les résolutions 487 (1981) et 687 (1991) du Conseil de sécurité.

Près de 25 ans se sont écoulés depuis l'adoption, lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1995, d'une résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Par conséquent, le Groupe des États arabes réitère ses vives préoccupations face à la lenteur persistante de la mise en œuvre de cette résolution. Nous tenons à souligner que la résolution fait toujours partie intégrante de la prorogation du Traité pour une durée indéfinie, conformément à la Conférence d'examen de 1995. Nous soulignons l'impérieuse nécessité de prendre sans tarder des mesures pour créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Au cours de cette session, le Groupe des États arabes présentera à nouveau le projet de résolution arabe intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient », et nous espérons vivement qu'il continuera à bénéficier de l'appui de tous les États Membres, en particulier des États épris de paix qui se sont engagés à défendre les buts et les principes de l'Organisation des Nations Unies, sans faire deux poids deux mesures. À cet égard, nous soulignons l'importance de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui sera convoquée par l'ONU en novembre sous la présidence de la Jordanie, conformément à la décision 73/546. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de bonne volonté dans la négociation d'un traité contraignant qui peut contribuer à renforcer la paix et la sécurité régionales et internationales.

Le Groupe des États arabes appelle à nouveau à la mise en œuvre des engagements concernant l'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération et souligne que l'équilibre entre les trois piliers du Traité doit être respecté, et qu'il faut remédier au déséquilibre croissant qui est apparu du fait que certains accordent trop d'importance à la non-prolifération au détriment de la question du désarmement. Nous réaffirmons également qu'il importe de renforcer le pilier relatif à la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Nous appuyons les États non dotés de l'arme nucléaire dans l'exercice de leur droit inaliénable d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques et dans l'accomplissement de leurs obligations au titre des accords de garanties généralisées



de l'AIEA. Nous déplorons une fois de plus l'échec de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 à adopter un document final. La Conférence d'examen de 2020 doit être couronnée de succès et déboucher sur des résultats tangibles.

Le Groupe des États arabes estime que l'espace ne doit pas être le théâtre d'une course aux armements ou de conflits et doit être utilisé exclusivement à des fins pacifiques. Jusqu'à présent, les conventions internationales pertinentes ont joué un rôle positif dans la promotion de l'utilisation pacifique de l'espace et la réglementation des activités qui y sont menées. Toutefois, en raison des lacunes qui subsistent dans ce cadre, nous devons œuvrer rapidement à l'adoption d'un nouvel instrument contraignant pour empêcher le déploiement d'armes dans l'espace, interdire les attaques armées et les dommages délibérés contre des objets dans l'espace et interdire aux États de lancer une course aux armements dans l'espace et de mettre au point des technologies et des armes destinées à être déployées dans l'espace ou utilisées contre des satellites et des objets spatiaux. En effet, les conséquences pour l'humanité et son infrastructure vitale seraient catastrophiques si les conflits s'étendaient à l'espace. L'espace est notre patrimoine commun et doit être sauvegardé pour le bien des générations futures, et le déploiement d'armes dans l'espace constitue une menace grave pour l'humanité et pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Groupe des États arabes se félicite des progrès accomplis dans le cadre des discussions de fond du Groupe d'experts gouvernementaux sur de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, conformément à la résolution 72/250, ce qui devrait faciliter le lancement, dans les meilleurs délais, de négociations sur un instrument international contraignant.

En ce qui concerne les armes classiques, le Groupe des États arabes souligne qu'il est extrêmement important de rendre opérationnel le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, notamment pour s'attaquer au problème dangereux des armes qui tombent entre les mains de terroristes et de groupes armés illégaux en nombre croissant. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité du document final de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action, en 2018 (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe). Le Groupe rejette également les tentatives visant à

imposer des engagements par le truchement d'autres conventions controversées adoptées sans consensus international. Nous rejetons toute restriction du droit des États à satisfaire leurs besoins en armes classiques, qui est contraire à la Charte des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt de voir des progrès concrets lors de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, qui se tiendra en juin 2020, sur la question de la lutte contre les livraisons internationales illégitimes d'armes à des destinataires non autorisés, conformément aux résultats de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action.

S'agissant de la cybersécurité, le Groupe des États arabes souligne l'importance de promouvoir la coopération internationale en renforçant la sécurité des technologies de l'information et des communications afin de protéger les États et de renforcer leur capacité à faire face aux attaques subversives. Cela a été réaffirmé par les différents rapports des groupes d'experts gouvernementaux successifs. Le Groupe des États arabes est attaché au rôle central que joue actuellement l'ONU dans l'élaboration d'un système de normes internationales pour la sécurité des technologies de l'information et des communications et à la poursuite de la coopération avec l'ONU à cet égard. Ces technologies concernent des installations vitales dans divers États, mais elles sont de plus en plus utilisées de manière subversive, ce qui met en péril la sécurité internationale. Dans ce contexte, le Groupe se félicite des réunions du Groupe de travail à composition non limitée créé par la résolution 73/27 et espère qu'il formulera des recommandations de fond solides sur la réglementation de la conduite responsable des États dans ce domaine vital.

En conclusion, tout en insistant sur ses priorités les plus importantes parmi les points inscrits à l'ordre du jour de la Commission, le Groupe des États arabes souligne sa volonté de travailler en collaboration avec vous, Monsieur le Président, et avec tous les États Membres pour réaliser les progrès que nous souhaitons à la présente session.

**M. Jaime Calderón** (Salvador) (*parle en espagnol*) : Compte tenu du temps de parole fixé par la Première Commission pour les déclarations dans le débat général, je vais lire une version abrégée de notre déclaration, dont le texte intégral sera publié sur PaperSmart.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) : le Belize, le Costa Rica, la République dominicaine, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, le Panama et mon pays, El Salvador. Nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Nous sommes honorés qu'un membre du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes ait été élu à la présidence et dirige les travaux de la Commission. Nous tenons également à féliciter les autres membres du Bureau. Ils peuvent compter sur le soutien de toutes nos délégations dans l'exercice de leurs fonctions.

Les États membres du SICA, qui souscrivent à l'Accord-cadre relatif à la sécurité démocratique en Amérique centrale, tiennent à réaffirmer leur conviction que la paix et la sécurité internationales peuvent être réalisées en adhérant aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et en particulier en s'abstenant de recourir à l'emploi ou à la menace de la force, ou de toute autre manière incompatible avec les objectifs de l'ONU, pour porter atteinte à l'intégrité territoriale ou à l'indépendance politique d'un État. Il importera également de recourir à des approches multidimensionnelles pour renforcer la démocratie, les institutions et le plein respect de la totalité des droits de l'homme. Dans le même temps, nous souhaitons réitérer notre engagement de longue date en faveur d'un désarmement général et complet, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, qui nous semblent extrêmement importants pour le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales.

Inspirés par les réalisations passées et dans le cadre de notre processus approfondi d'intégration, nos pays continuent d'œuvrer à la mise en place d'un nouveau modèle unique, global et permanent de sécurité régionale, tout en continuant à relever de manière responsable les défis en matière de sécurité publique. La violence est fortement liée à la présence de marchés illicites, qui résultent des diverses manifestations de la criminalité transnationale organisée, telles que le trafic d'armes, de munitions et de leurs composants. Conscients de la menace permanente que représentent les marchés illicites d'armes classiques, de leurs pièces et de leurs composants et leur accumulation excessive, en tant que manifestation de la criminalité transnationale organisée, et des conséquences de l'absence de contrôle du commerce des armes dans diverses régions du monde, les États membres du SICA

continueront à mettre l'accent sur la prévention du trafic d'armes légères et de petit calibre, en intégrant le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international de traçage dans les législations nationales de nos États, et en favorisant l'application de contrôles efficaces pour réduire et éliminer le détournement d'armes vers des acteurs non étatiques et des utilisateurs non autorisés, lequel est dans la plupart des cas étroitement lié à la criminalité transnationale organisée.

Nous appelons à une application équilibrée, transparente et objective des instruments internationaux pertinents dans ce domaine, en plein accord avec les principes énoncés à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Nous réaffirmons que la mise en œuvre réussie du Programme d'action et de notre législation nationale ainsi que l'assistance et la coopération internationales sont essentielles, et nous demandons que les obligations et les engagements relatifs aux munitions soient toujours respectés au titre des instruments régionaux et internationaux pertinents, tels que le Programme d'action et l'Instrument international de traçage. Il convient de rappeler que tous les efforts visant à maîtriser les armes et leurs munitions ainsi que leurs pièces et composants doivent avoir pour but de prévenir les conflits, la violence armée et les violations du droit international et du droit international humanitaire.

Les États membres du SICA réaffirment l'importance d'œuvrer à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et d'un monde durablement exempt d'armes nucléaires. Nous sommes opposés à l'amélioration des armes nucléaires existantes et à la mise au point de nouveaux types d'armes de ce genre, ce qui est incompatible avec les obligations en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous réitérons la nécessité d'éliminer le rôle des armes nucléaires dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité et réaffirmons l'engagement de nos États à l'égard du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de la mise en œuvre intégrale de ses trois piliers fondamentaux. Nous affirmons également le droit inaliénable des États à mener des recherches sur l'énergie nucléaire, à la produire et à l'utiliser pacifiquement, sans discrimination et conformément au Traité. Nous travaillerons de manière constructive et proactive à l'élaboration d'un document qui soutienne ces engagements et obligations lors de la Conférence d'examen de 2020. Dans le même temps, en tant qu'États qui respectent et s'engagent à respecter l'article VI du

Traité sur la non-prolifération et nous pensons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires complètera et renforcera le régime international de désarmement et de non-prolifération et nous rapprochera de l'élimination de ces armes de destruction massive d'une manière transparente, vérifiable et irréversible.

Nous réaffirmons notre ferme condamnation de tout type d'essai nucléaire, quels qu'en soient le lieu et l'auteur, et nous exhortons tous les États à s'abstenir de procéder à des essais d'armes nucléaires, qui ne font que compromettre la paix, la sécurité et la stabilité internationales et mettent en danger la vie de millions d'êtres humains. Ces essais vont également à l'encontre de l'objectif et de la finalité du régime de désarmement et de non-prolifération et des obligations et dispositions du TNP.

Compte tenu du lien entre désarmement et développement, du rôle important de la sécurité et de la lutte contre les menaces nouvelles et traditionnelles pour la paix, dont les conséquences constituent un risque pour le développement social et économique de nos pays, nous pensons que si nous pouvons nous attaquer à ces fléaux de manière appropriée, nous pourrions contribuer à promouvoir la stabilité et la bonne gouvernance. À cet égard, nous demandons la création de synergies pour mettre en œuvre des programmes qui soutiennent le désarmement et la fin de la violence urbaine, ce qui réduirait considérablement les facteurs de risque liés à l'élimination de la pauvreté, comme indiqué dans l'objectif 1 de développement durable; au maintien en bonne santé et à la promotion du bien-être, selon l'objectif 3; à la promotion d'une éducation de qualité, point de mire de l'objectif 4; à la promotion de l'égalité des sexes et à la lutte contre la violence fondée sur le genre, comme indiqué dans l'objectif 5; à la réduction des inégalités et à la création de communautés durables, sens de l'objectif 11; et au renforcement d'un climat de paix et de justice tout en luttant contre la corruption et en consolidant les institutions, sujet de l'objectif 16. Nous déplorons donc toute augmentation des dépenses militaires, soulignons combien il est important de réduire ces dépenses et appelons les pays concernés à orienter ces ressources vers la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030.

Nous reconnaissons que des progrès ont été accomplis dans la réduction de la violence armée, mais nous continuons à penser qu'un financement adéquat des programmes de désarmement et de réduction de la violence devrait être une priorité. À cet égard, les

membres du SICA réitèrent leur soutien au Programme de désarmement du Secrétaire général et à ses trois piliers. Dans le même temps, nous exhortons tous les acteurs disposant des capacités techniques et financières nécessaires à soutenir les diverses initiatives de lutte contre la violence armée et la violence urbaine, contribuant ainsi également au renforcement des capacités aux niveaux local, régional et mondial.

Nous sommes favorables au renforcement des normes internationales applicables aux États dans le domaine de l'information et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et à la promotion d'actions et de stratégies visant à renforcer la cybersécurité et à prévenir la criminalité et les cyberattaques, tout en tenant compte du fait qu'un environnement ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique pour les technologies de l'information et des communications est essentiel pour tous.

Nous reconnaissons la valeur de la Commission du désarmement en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et sa fonction d'organe délibérant. Étant donné que les répercussions de ses problèmes sont multilatérales, nous regrettons l'inefficacité de la Commission et le fait qu'elle soit tenue en otage par des intérêts politiques bilatéraux. Nous réaffirmons le rôle de la Conférence du désarmement en tant que seule instance de négociation spécialisée au sein du mécanisme multilatéral de désarmement. Les États membres du SICA déplorent le fait que la Conférence du désarmement n'ait pas été en mesure de s'acquitter de son mandat depuis des décennies et exhortent tous ses membres à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que ses travaux de fond puissent commencer sans plus tarder.

Nous voulons également souligner le travail important réalisé par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et l'aide qu'il apporte aux pays de la région pour mettre en œuvre des mesures de désarmement dans divers domaines, ainsi que tous les efforts des différents organes de l'ONU chargés du désarmement dans le même but.

**M. Jato** (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des cinq pays nordiques – le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et mon propre pays, la Suède. En leur nom, je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session, et à vous assurer de notre plein appui.

L'architecture de désarmement et de non-prolifération a bien servi la sécurité mondiale pendant des décennies. Pourtant, la détérioration de l'environnement mondial en matière de sécurité crée d'énormes problèmes pour la diplomatie du désarmement, et le multilatéralisme est mis à rude épreuve. Il devient de plus en plus évident que nous devons redynamiser le travail de désarmement nucléaire. Sur le plan qualitatif, de nouvelles capacités sont mises au point, stimulées par les nouvelles technologies. La tendance à la baisse progressive des arsenaux nucléaires mondiaux, qui ont atteint un niveau record en 1986, a reflué et ne doit pas être inversée. Une éventuelle course aux armements nucléaires, qui ne servirait les intérêts de personne, doit être évitée. Les pays nordiques, pour lesquels le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements restent des priorités essentielles de la politique étrangère et de sécurité, participeront activement aux efforts visant au désarmement nucléaire. Le progrès exige une coopération internationale et des solutions multilatérales, dans le respect de l'ordre international fondé sur des règles. Le Programme de désarmement du Secrétaire général devrait être une source d'inspiration pour nous tous, notamment pour promouvoir la prise en compte des questions de genre dans tous les domaines de notre travail. Pour les pays nordiques, les questions de genre resteront une priorité majeure pendant cette session et au-delà.

Depuis un demi-siècle, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération, et la voie vers un monde exempt d'armes nucléaires passe par lui. Mais nous ne pouvons pas le tenir pour acquis. Tout en soulignant les succès de ses 50 premières années, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 doit également tracer la voie à suivre. Notre ambition sera évidemment de parvenir à un résultat qui affirmera le rôle fondamental du Traité et fera avancer des mesures concrètes pour mettre en œuvre ses trois piliers qui se renforcent mutuellement, en particulier le désarmement nucléaire. Pour y parvenir, nous aurons besoin de l'engagement constructif des États dotés d'armes nucléaires et non dotés d'armes nucléaires. Les pays nordiques accueillent chaleureusement diverses initiatives politiques et diplomatiques, notamment l'initiative de Stockholm sur le désarmement nucléaire, la création d'un environnement propice au désarmement nucléaire et l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires fait partie intégrante du régime international de désarmement et de non-prolifération et est essentiel aux efforts que nous déployons pour préserver la paix et la sécurité internationales. Compte tenu de l'évolution de la sécurité mondiale, son entrée en vigueur est plus urgente que jamais. Nous exhortons tous les États visés à l'annexe 2 à prendre des mesures concrètes en vue de sa ratification. Entre-temps, tous les signataires devraient continuer à agir en accord avec l'objet et le but du Traité. En attendant son entrée en vigueur, tous les moratoires existants sur les explosions nucléaires expérimentales doivent être maintenus.

La vérification du désarmement nucléaire ne renforce pas seulement la transparence, mais contribue également à renforcer la confiance et, en créant les capacités nécessaires, elle peut faciliter la mise en œuvre efficace et crédible des futurs accords de maîtrise des armements et de désarmement. Grâce à des initiatives telles que le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, le Partenariat quadripartite de vérification nucléaire et le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, qui bénéficient tous d'une participation nordique substantielle, des progrès considérables ont été réalisés ces dernières années. Nous encourageons tous les pays, et en particulier les États dotés de l'arme nucléaire, à s'engager dans ce travail important.

Plus tôt cette année, le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, élément essentiel de la sécurité européenne et mondiale depuis 30 ans, a pris fin, en raison du non-respect persistant de la part de la Russie. Pour l'avenir, les pays nordiques encouragent vivement la Russie et les États-Unis à parvenir rapidement à un accord sur une extension du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Une telle décision serait en soi une contribution essentielle à la stabilité stratégique et à la prochaine Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Elle constituerait également une base adéquate pour le dialogue sur un nouveau régime, couvrant de préférence aussi les ogives non stratégiques.

En garantissant que les États parties au Traité sur la non-prolifération respectent leurs obligations, le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est un élément fondamental du régime mondial de non-prolifération nucléaire.

Le protocole additionnel, qui fournit à l'Agence les outils lui permettant de tirer la conclusion générale que toutes les matières nucléaires d'un État sont destinées à des activités pacifiques, est un élément indispensable du système de garanties de l'Agence et constitue la norme de vérification actuelle en vertu du Traité. L'universalisation des protocoles additionnels de l'AIEA doit rester une priorité absolue. Nous appelons les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à faire entrer en vigueur sans délai leurs accords de garanties et leurs protocoles additionnels au Traité sur la non-prolifération. Le renforcement de la coopération en matière de sécurité nucléaire est également essentiel, étant donné l'évolution constante des menaces et des technologies.

Les programmes nucléaires et de missiles de la République populaire démocratique de Corée violent une série de résolutions du Conseil de sécurité et constituent une menace majeure pour la sécurité mondiale et le régime international de non-prolifération. Nous encourageons la poursuite des efforts diplomatiques dans ce domaine. La seule solution durable à la situation dans la péninsule coréenne est d'ordre politique. Afin de soutenir ces efforts, nous appelons la République populaire démocratique de Corée à traduire les engagements politiques en engagements juridiquement contraignants, notamment en signant et en ratifiant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les sanctions à l'encontre de ce pays doivent être maintenues jusqu'à sa dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible.

Le Plan d'action global commun est une démonstration de ce que la diplomatie multilatérale peut réaliser, mais sa mise en œuvre intégrale est essentielle. Les pays nordiques restent de fervents partisans du Plan d'action global commun, dont la désintégration serait gravement préjudiciable au régime mondial de non-prolifération. Dans ce contexte, nous apprécions les efforts déployés par l'Union européenne et le groupe des E3 pour soutenir et sauvegarder le Plan d'action global commun, tout en regrettant le retrait des États-Unis et la réimposition de sanctions. La question des mesures prises par l'Iran pour réduire ses engagements au titre de l'accord est très préoccupante. Nous exhortons l'Iran à revenir sur ces mesures et à coopérer pleinement et rapidement avec l'AIEA.

L'utilisation récurrente d'armes chimiques ces dernières années en Syrie, en Iraq, en Malaisie et au Royaume-Uni est effroyable et constitue une violation

d'une norme dont nous avons des raisons de penser qu'elle était bien consolidée. Au cours de l'année écoulée, avec le soutien total des pays nordiques, des mesures ont été prises pour donner à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques la capacité d'identifier les auteurs de ces actes criminels. L'impunité pour l'utilisation d'armes chimiques ne peut jamais être tolérée. Les responsables doivent être tenus de rendre des comptes. La Convention sur les armes biologiques constitue un autre pilier essentiel de l'architecture mondiale du désarmement. En tant que tel, il mérite tout notre soutien, notamment d'un point de vue financier. En outre, l'augmentation des actes de cyberactivité malveillante, dont certains sont parrainés par des États, est très préoccupante et touche tous les pays, quels que soient leur taille et leur niveau de développement technologique. Nous convenons tous que le droit international s'applique aussi bien en ligne que hors ligne. Nous devons maintenant nous concentrer sur sa mise en œuvre et être prêts à dénoncer les mauvais comportements et, le cas échéant, à prendre des mesures.

Les pays nordiques feront une déclaration commune dans le cadre du débat thématique sur les armes classiques. Je limiterai donc nos commentaires à ce qui suit. Vingt ans après son entrée en vigueur, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel reste très pertinente en tant qu'instrument important pour la protection des communautés touchées. Nous avons besoin d'une impulsion pour accroître les progrès en matière de déminage, et nous saluons les efforts qui ont été faits pour intégrer les questions de genre dans tous les aspects de la lutte contre les mines. Nous espérons que la quatrième Conférence d'examen, qui se tiendra à Oslo du 25 au 29 novembre, débouchera sur un résultat solide, preuve d'un engagement politique continu à l'égard de toutes les obligations découlant de la Convention.

Nous nous félicitons des progrès réalisés en matière de systèmes d'armes létaux autonomes au sein du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, et nous attendons avec intérêt la poursuite des travaux dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, qui constitue le cadre approprié pour cette question. Nous appuyons fermement le Traité sur le commerce des armes et sommes heureux de constater qu'il continue à gagner du terrain. Nous nous félicitons particulièrement de l'attention particulière accordée aux questions de genre lors de la cinquième Conférence des

États parties au Traité sur le commerce des armes. Parmi les domaines importants où des efforts supplémentaires doivent être déployés, on peut citer l'universalisation et la mise en œuvre effective du Traité, ainsi que sa situation financière.

Il faut préserver les avantages et l'efficacité du multilatéralisme. Cette année, nos délibérations au sein de la Première Commission doivent mettre l'accent sur le potentiel et l'importance intrinsèques de la relance du multilatéralisme en matière de désarmement et de non-prolifération en ces temps difficiles. En appliquant la formule nordique traditionnelle qui consiste à se concentrer sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous divise, les pays nordiques participeront aux travaux de la Commission dans cet esprit dans les semaines à venir.

**M. Kapambwe (Zambie) (*parle en anglais*) :** J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Groupe des États d'Afrique vous félicite sincèrement, Monsieur le Président, ainsi que le Bureau, pour votre élection à la tête de la Première Commission de l'Assemblée générale à la présente session.

Le Groupe des États d'Afrique s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Au cours de la soixante-treizième session de l'Assemblée, nous avons été témoins d'efforts visant à régler un certain nombre de questions importantes en matière de désarmement multilatéral et de sécurité internationale. La sécurité internationale continue de se détériorer alors que le monde fait face à de graves menaces à la paix et à la sécurité, notamment la menace croissante d'une nouvelle course aux armements. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique tient à souligner la validité absolue de la diplomatie multilatérale pour traiter les questions liées au désarmement, à la non-prolifération et à la sécurité internationale, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il n'existe tout simplement pas de substitut à une approche multilatérale pour traiter les questions de désarmement mondial.

Le 20 septembre 2017, le Traité historique sur l'interdiction des armes nucléaires a été ouvert à la signature. Depuis lors, il a été signé par 79 États, dont 21 pays africains, et a été ratifié par 32 États. Il s'agit d'un traité très important, et le Groupe des États

d'Afrique demande à tous les États Membres qui ne l'ont pas encore signé à le faire. L'existence continue et la fabrication d'armes nucléaires représentent un grand danger, avec des conséquences potentiellement catastrophiques pour la race humaine et l'environnement. Si nous voulons faire du désarmement nucléaire une réalité, aussi bien les États dotés de l'arme nucléaire que ceux qui n'en sont pas dotés doivent faire de la signature et de la ratification du Traité une priorité absolue.

Le 26 septembre, l'Assemblée générale a convoqué une quatrième réunion plénière de haut niveau consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, qui nous a rappelé à tous, une fois de plus, l'importance du désarmement nucléaire. Sept décennies se sont écoulées depuis que des bombes atomiques ont été utilisées pour la toute première fois, à Hiroshima et à Nagasaki. Le moment est venu de nous exprimer d'une seule voix en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. Le moment est également venu d'élever nos voix pour protester contre la lenteur, la mauvaise foi et l'absence d'engagement dont font preuve les États dotés d'armes nucléaires s'agissant du démantèlement de ces armes.

Le Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 a tenu sa troisième session du 29 avril au 10 mai au Siège de l'ONU, la dernière session avant la Conférence d'examen de 2020, qui vise à réduire les risques posés par les armes nucléaires. Cette Conférence d'examen sera l'occasion pour tous les États Membres d'aborder les questions de fond et de procédure en suspens dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme le rôle central que jouent les zones exemptes d'armes nucléaires dans le renforcement du TNP, ainsi que leur contribution aux initiatives de désarmement et de non-prolifération dans toutes les régions du monde. Ces zones renforcent la paix et la sécurité mondiales et régionales, ainsi que le régime de non-prolifération nucléaire, et contribuent à la réalisation de l'objectif de désarmement nucléaire. Dans ce contexte, le Groupe des États d'Afrique reste attaché au Traité de Pelindaba. Entre autres choses, ce Traité, dont nous avons célébré cette année le dixième anniversaire de son entrée en vigueur, réaffirme le statut de l'Afrique en tant que

zone exempte d'armes nucléaires et protège le territoire africain, notamment en interdisant le stationnement de dispositifs explosifs nucléaires en Afrique et les essais de dispositifs explosifs nucléaires sur l'ensemble du territoire du continent africain.

Dans ce contexte, le Groupe des États d'Afrique réitère sa profonde préoccupation quant au fait que la résolution de 1995 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive n'a pas été mise en œuvre comme convenu. Le Groupe se félicite vivement de la convocation de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, sous les auspices de l'ONU, en vue de négocier un traité juridiquement contraignant sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, conformément à la décision 73/546. Le Groupe souligne également que la résolution de 1995 reste un élément essentiel et à part entière de l'ensemble et du fondement des considérations qui ont permis de parvenir à un consensus sur la prorogation pour une durée indéfinie du Traité sur la non-prolifération cette année-là.

Le Groupe des États d'Afrique souligne également l'importance des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et le rôle central que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique en continuant de garantir le respect par les États de leurs engagements à mettre en œuvre leurs accords de garanties et à apporter et à promouvoir l'assistance technique et la coopération en tirant parti dans la mesure du possible de la science et de la technologie aux fins de développement socio-économique. Le Groupe prend note des progrès accomplis par les États et appelle de nouveau tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à prendre en considération les conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation de ces armes pour la santé humaine, l'environnement et les ressources économiques vitales.

L'existence continue et la détention d'armes nucléaires ne garantissent pas la sécurité mais confirment plutôt les risques liés à leur utilisation potentielle. Notre monde, y compris l'espace extra-atmosphérique, doit être exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. C'est dans ce contexte que le Groupe souligne que les États dotés d'armes nucléaires doivent cesser de moderniser, d'améliorer, de rénover

leurs armes nucléaires et installations connexes ou d'en prolonger la durée de vie.

Le Groupe des États d'Afrique se félicite également de la ratification par le Zimbabwe du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et souligne qu'il importe de parvenir à une adhésion universelle à ce Traité, en gardant à l'esprit les responsabilités particulières des États dotés d'armes nucléaires à cet égard. Le Groupe estime que le TICE offre l'espoir de mettre un terme à la mise au point et à la prolifération d'armes nucléaires, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif de désarmement nucléaire. Le Groupe s'est félicité de la convocation de la onzième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du TICE, qui s'est tenue à New York le 25 septembre, et appuie la communauté internationale dans son engagement continu à promouvoir le TICE. À cet égard, le Groupe appelle les États dotés d'armes nucléaires et les États visés à l'annexe 2 du Traité qui n'ont pas encore adhéré au TNP et qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE à le faire sans plus tarder.

Le Groupe des États d'Afrique s'associe aux autres États Membres pour réaffirmer l'importance de la tâche confiée à la Conférence du désarmement et exprime ses préoccupations concernant les nombreuses années d'impasse qui ont empêché la Conférence de s'acquitter de son mandat en tant qu'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement. La Conférence du désarmement doit reprendre ses travaux de fond sans plus tarder, car les intérêts de sécurité de tous les États sont en jeu, tout comme la survie de la race humaine et, en fait, de toutes les espèces vivantes sur Terre.

Le Groupe souligne l'importance de la Commission du désarmement, et se félicite de la conclusion des travaux du Groupe de travail III, qui a formulé des recommandations concernant des « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». Nous sommes vivement préoccupés par l'incapacité de la Commission du désarmement à convoquer sa session d'organisation et de fond cette année dans un cadre officiel, et nous espérons qu'en réglant ses problèmes sous-jacents et en évitant toute politisation de ses travaux, la Commission sera en mesure de tenir ses sessions de fond en 2020 dans un cadre officiel afin de s'acquitter de son mandat. Le Groupe déplore également l'absence de consensus sur le point de l'ordre du jour relatif au désarmement nucléaire et ce, depuis plusieurs années, et souligne l'importance des mécanismes de désarmement des Nations Unies, qui

font partie intégrante du désarmement multilatéral. Nous soulignons l'importance non seulement de préserver la Commission mais aussi de réaliser ses objectifs en tant qu'instance délibérante. Nous espérons que les délibérations sur les éléments des points à l'ordre du jour du cycle actuel seront fructueuses.

Le Groupe des États d'Afrique exhorte les États parties au Traité sur le commerce des armes à le mettre en œuvre de manière équilibrée et objective afin de protéger les intérêts de tous les États et pas seulement ceux des principaux États producteurs et exportateurs d'armes au niveau international. Nous réaffirmons le droit souverain des États d'acquérir, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de conserver des armes classiques et leurs pièces et éléments pour assurer leur défense et leur sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies. La pleine application du Traité reste possible avec la coopération de tous. Nous sommes conscients que les transferts d'armes classiques à des destinataires non autorisés par leur gouvernement alimentent les conflits et le terrorisme.

Nous restons profondément préoccupés par le commerce, le transfert, la fabrication, la possession et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, ainsi que par leur accumulation excessive et leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde, en particulier sur le continent africain. Le Groupe reste attaché au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et espère que la septième réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui se tiendra en juin 2020, sera couronnée de succès. L'initiative de l'Union africaine « Faire taire les armes d'ici 2020 » s'inscrit dans le droit fil de ce programme mais exige des efforts concertés de la part de tous les membres de la communauté internationale.

Cette année marque le trente-troisième anniversaire du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique. En dépit de ses ressources limitées, le Centre a continué de fournir une assistance technique et un appui au renforcement des capacités aux États partout sur le continent africain. Nous nous félicitons de son engagement à renforcer son partenariat avec la Commission de l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines.

Le Groupe des États d'Afrique se félicite de la convocation du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et

des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale.

Enfin, le Groupe des États d'Afrique tient à réitérer l'importance capitale de la volonté politique et de la transparence dans le traitement des questions liées au désarmement et à la sécurité au niveau international.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Bylica** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine s'associent à cette déclaration.

Il importe plus que jamais de promouvoir des solutions multilatérales. Il s'agit d'un des principes fondamentaux de la politique extérieure de l'Union européenne. Nous sommes fermement convaincus que la coopération internationale par un multilatéralisme efficace reste le meilleur moyen de promouvoir les intérêts nationaux et collectifs, ce qui nous aurions du mal à faire en agissant isolément les uns des autres dans ce monde interconnecté et qui évolue rapidement. Des règles adoptées d'un commun accord au niveau international et des institutions mondiales efficaces et inclusives au sein et en dehors du système des Nations Unies sont essentielles pour garantir la paix, la sécurité, les droits de l'homme, la prospérité et le développement durable, aussi bien des grands pays que des petits pays. Nous ne pouvons relever les grands défis mondiaux de notre époque qu'en travaillant en partenariat avec d'autres, qu'il s'agisse d'États, d'organisations internationales et régionales, de la société civile, du secteur privé ou d'autres parties prenantes, afin d'obtenir des résultats en ce qui concerne des questions qui sont importantes pour nos citoyens.

L'Union européenne et ses États membres sont profondément préoccupés par les tensions internationales et régionales actuelles et par la détérioration de l'environnement de sécurité, qui ont des répercussions négatives sur le dispositif international de non-prolifération et de désarmement et qui risquent de déclencher une dangereuse spirale menant à une course aux armements, à des conflits et à la violence. Il est essentiel que toutes les parties contribuent à améliorer le contexte stratégique et le dispositif de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, notamment en évitant d'affaiblir le système multilatéral



fondé sur des règles. Nous soulignons la nécessité de préserver et de faire progresser les processus généraux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération et nous appelons à de nouveaux progrès sur tous les aspects du désarmement et de la non-prolifération pour renforcer la sécurité mondiale. Nous saluons et encourageons le lancement de nouvelles initiatives et processus aux niveaux régional et international visant à rétablir le dialogue et la confiance et à promouvoir la transparence et les mesures de renforcement de la confiance.

Au cours de l'année à venir, l'Union européenne s'attachera tout particulièrement à promouvoir le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. À l'occasion de son cinquantième anniversaire, nous devons célébrer et renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui est un instrument multilatéral essentiel pour la paix, la sécurité et la stabilité internationales, promouvoir son universalisation et renforcer sa mise en œuvre. L'Union européenne appuie fermement les trois piliers du TNP et continuera de promouvoir la mise en œuvre globale, équilibrée et intégrale de son Plan d'action de 2010. Nous soulignons la nécessité de mettre en œuvre toutes les obligations et tous les engagements découlant du Traité, y compris la nécessité de réaliser des progrès concrets vers la pleine application de l'article VI, l'objectif ultime étant l'élimination totale des armes nucléaires.

Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les États visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier sans plus tarder le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). L'Union européenne appelle tous les États à maintenir leurs moratoires sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires ou toute autre explosion et à s'abstenir de toute action qui irait à l'encontre de l'objet et du but du TICE. Les États membres de l'Union européenne participent activement à divers processus et initiatives visant à renforcer le régime de désarmement et de non-prolifération. L'Union européenne s'est engagée à appuyer quatre actions décrites dans le Programme de désarmement du Secrétaire général et dans ce contexte, accordera une attention particulière à la promotion de l'universalisation et l'entrée en vigueur du TICE, ainsi qu'au lancement, sans plus tarder, de négociations à la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous sommes favorables à

l'ouverture de ces négociations, conformément au document CD/1299 et au mandat qui y est énoncé.

Nous sommes d'avis que les séminaires régionaux et thématiques financés par l'Union européenne contribueront à créer un terrain d'entente à l'appui du TNP et de ses trois piliers. L'Union européenne se félicite de l'initiative « Stepping Stones » lancée le 11 juin durant la réunion ministérielle qui s'est tenue à Stockholm, qu'elle considère comme une contribution importante en vue de l'adoption d'un document final substantiel par la Conférence d'examen du TNP. Nous prenons note avec satisfaction de la nouvelle dynamique en faveur de la réduction des risques dans cette instance et dans d'autres. L'Union européenne verse également des contributions financières à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement à l'appui d'un processus de renforcement de la confiance visant à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Le non-respect persistant par certains États de leurs obligations internationales est une source de vives préoccupations pour l'Union européenne. Pour garantir la viabilité et l'efficacité des accords de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, il faut que ceux-ci soient pleinement respectés et appliqués. Il est essentiel de garantir le principe de responsabilité et de mettre fin à l'impunité pour préserver l'intégrité des normes établies. Il faut donc impérativement identifier les auteurs des attaques chimiques en République arabe syrienne et les amener à répondre de leurs actes. L'Union européenne réaffirme que l'emploi d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par quiconque, qu'il s'agisse ou non d'un agent étatique, en quelque circonstance que ce soit, est inacceptable et constitue une violation des lois et des normes internationales. Nous condamnons les violations flagrantes par la République arabe syrienne de ses obligations en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et nous appelons tous les États Membres à soutenir l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

L'Union européenne exprime son appui constant et son ferme attachement au Plan d'action global commun, que le Conseil de sécurité a approuvé à l'unanimité dans sa résolution 2231 (2015). L'Union européenne regrette profondément le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun et les sanctions qui ont été imposées de nouveau. Nous sommes extrêmement

préoccupés par les mesures prises par l'Iran depuis le début du mois de juillet, lesquelles sont incompatibles avec les engagements en matière nucléaire qu'il a pris dans le cadre du Plan d'action global commun, comme l'a indiqué le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous engageons instamment l'Iran à abandonner ces activités, à s'abstenir de toute nouvelle mesure susceptible d'aggraver la situation et à coopérer pleinement et en temps voulu avec l'AIEA. Nous appelons tous les pays à s'abstenir de prendre des mesures qui nuisent à la mise en œuvre du Plan d'action global commun.

Les tirs répétés de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée, qui constituent des violations de multiples résolutions du Conseil de sécurité, continuent de saper les efforts internationaux visant à instaurer la confiance et à établir durablement la paix et la sécurité dans une péninsule coréenne exempte d'armes nucléaires. Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de s'abstenir de se livrer à nouvelles provocations et de prendre des mesures concrètes et crédibles pour instaurer la confiance et abandonner tous ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques d'une manière complète, vérifiable et irréversible, comme l'exigent de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Tant que ce ne sera pas fait, nous appliquerons strictement les sanctions existantes et nous inviterons tous les autres États Membres à faire de même.

Nous sommes consternés par les tentatives répétées d'un petit nombre d'États de contester l'autorité et l'intégrité d'organisations internationales telles que l'OIAC, qui remplissent leurs devoirs au service de la communauté internationale avec professionnalisme, objectivité et impartialité. Nous attendons de tous les États qu'ils réitèrent leur ferme appui politique à ces organisations importantes, ainsi qu'à certaines conventions telles que la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques. Toutefois, la volonté politique, à elle seule, ne suffit pas si elle ne bénéficie pas des ressources suffisantes. Une fois de plus, nous demandons instamment à tous les États de respecter leurs obligations financières dans leur intégralité et dans les délais impartis, seul moyen durable de surmonter la crise financière actuelle que connaissent plusieurs traités et conventions de désarmement.

L'Union européenne rappelle que les deux États dotés d'armes nucléaires qui possèdent les plus

grands arsenaux ont une responsabilité particulière en matière de maîtrise des armements et de désarmement nucléaire. Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire n'ait pu être préservé, étant donné qu'il contribue depuis 30 ans à la sécurité européenne, et nous sommes profondément déçus de voir que la Fédération de Russie n'a pas réagi aux graves préoccupations maintes fois exprimées au sujet de son non-respect du Traité. L'Union européenne continuera d'encourager les États-Unis et la Fédération de Russie à s'efforcer de réduire davantage leurs arsenaux, y compris les armes nucléaires stratégiques et non stratégiques, déployées ou non, et à poursuivre les discussions sur le renforcement de la confiance, la transparence, les activités de vérification et l'établissement de rapports. Nous attachons la plus grande importance au nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et nous souhaiterions qu'un dialogue dynamique soit engagé dès que possible sur son avenir après 2021, ainsi que sur d'autres mécanismes de maîtrise des armements.

L'Union européenne et ses États membres restent fermement attachés à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Lors de la session actuelle de la Première Commission, l'Union européenne consacrera son attention à la sûreté, à la sécurité et aux utilisations pacifiques de l'espace, notamment en plaidant pour une plus grande transparence et des mesures de confiance. Nous pensons qu'un instrument volontaire, à négocier dans le cadre de l'ONU, reste l'option la plus réaliste pour trouver un consensus international, sans exclure l'éventualité d'un instrument juridiquement contraignant à l'avenir.

La reprise des débats sur les questions relatives au cyberspace au sein du Groupe de travail à composition non limitée et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale est l'occasion d'approfondir et de mettre en œuvre le cadre stratégique pour la prévention des conflits, la stabilité et la coopération et de garantir le comportement responsable des États dans le cyberspace. Ces deux processus sont distincts, mais complémentaires, et nous nous félicitons des débats constructifs engagés au sein du Groupe de travail à composition non limitée. L'Union européenne et ses États membres sont favorables à un cyberspace libre, ouvert, stable et sûr, où les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'état de droit sont respectés. Nous

soulignons l'applicabilité du droit international existant dans le cyberspace, la mise en œuvre de normes pour un comportement responsable des États, la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures de confiance, et l'intensification de la coopération internationale et du renforcement durable des capacités. Nous sommes ouverts à un dialogue continu et régulier, caractérisé par une large participation, notamment celle de nombreuses parties prenantes.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des priorités transversales importantes pour l'Union européenne. L'année prochaine, le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité sera l'occasion de poursuivre la réflexion sur la manière d'intégrer efficacement les considérations de genre dans les travaux de désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

Nous appelons tous les États Membres, en particulier les grands exportateurs, importateurs et pays de transit d'armes, à adhérer au Traité sur le commerce des armes. L'Union européenne s'est félicitée du texte issu de la cinquième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui a invité les États au partage d'informations et à l'élaboration d'orientations volontaires sur la manière de prendre en compte le risque de violence fondée sur le genre dans les évaluations nationales des risques liés au contrôle des exportations, conformément aux obligations du Traité. Le thème de la sixième Conférence des États parties, sur la lutte contre les détournements, est également important.

À l'occasion du vingtième anniversaire de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, nous attendons de la quatrième Conférence d'examen, à Oslo, qu'elle fasse le point sur les progrès accomplis, qu'elle réaffirme les engagements pris et qu'elle donne une impulsion à la poursuite de l'universalisation de la Convention et à l'amélioration de la mise en œuvre des obligations qui en découlent, afin de parvenir à un monde débarrassé des mines antipersonnel.

La version intégrale de la déclaration de l'Union européenne sera disponible en ligne. Nous prévoyons également d'expliquer plus en détail notre point de vue dans le cadre des discussions thématiques.

**M. Liddle** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni a l'honneur d'adresser à la Première Commission un rapport sur l'état d'avancement du dialogue des cinq membres permanents du Conseil de sécurité qui sont les États dotés d'armes nucléaires

reconnus par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires – la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni – en tant que coordinateur de ce dialogue pour la période de 2019 à 2020. Nous avons assumé ce rôle en mai, à la suite de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, après que la Chine a assuré la bonne coordination de ce dialogue en 2018 et 2019. Nous remercions sincèrement la Chine pour les efforts qu'elle a accomplis pendant cette période.

Qu'il me soit permis tout d'abord de réaffirmer une nouvelle fois l'attachement des cinq États dotés d'armes nucléaires au Traité sur la non-prolifération dans tous ses aspects, à l'approche du cinquantième anniversaire de son entrée en vigueur en 2020. Ce traité historique a été le fondement essentiel de l'action internationale contre la menace de la prolifération des armes nucléaires à travers le monde, avec pour effet de limiter le risque d'une guerre nucléaire. Il a fourni le cadre permettant d'encourager et d'échanger les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, par exemple pour la production d'électricité, la médecine, l'agriculture et l'industrie, dans l'intérêt de l'humanité. En contribuant à atténuer les tensions internationales et à créer les conditions de la stabilité, de la sécurité et de la confiance entre les nations, il a joué et continue de jouer un rôle fondamental pour le désarmement nucléaire.

Nous restons attachés dans le cadre du Traité à la poursuite de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Nous appuyons l'objectif final d'un monde sans armes nucléaires avec une sécurité non diminuée, au niveau d'armement le plus bas pour tous. Nous sommes déterminés à travailler pour apaiser les tensions internationales, bon moyen de faire progresser le désarmement nucléaire.

Nous nous engageons à continuer d'apporter notre plein appui aux travaux menés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération, tant pour ce qui est de promouvoir la coopération la plus étroite possible sur l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire qu'en ce qui concerne l'application des garanties et la vérification du caractère exclusivement pacifique des programmes nucléaires. Nous insistons sur l'importance de

continuer à renforcer le système de garanties de l'AIEA, notamment en universalisant le protocole additionnel. Nous exhortons tous les États à s'engager en faveur de la réussite continue du Traité sur la non-prolifération en veillant à son respect, en promouvant son universalisation, en garantissant les normes les plus élevées en matière de non-prolifération, et en répondant aux menaces de prolifération persistantes et émergentes où qu'elles surviennent. Dans ce contexte, nos cinq pays réaffirment leur volonté de poursuivre leurs efforts, à titre individuel et collectif, dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pour faire progresser les buts et les objectifs du désarmement nucléaire.

Dans cet esprit, les principaux responsables des délégations des cinq États dotés de l'arme nucléaire se sont réunis à New York le 8 octobre pour débattre des perspectives de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de la contribution que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité peuvent apporter ensemble pour en assurer le succès. Nous avons eu un échange de vues approfondi sur l'environnement stratégique de sécurité et les principaux problèmes qui se poseront au Traité sur la non-prolifération sous tous ses aspects lors de la Conférence d'examen qui se tiendra l'année prochaine. Nous avons également passé en revue les progrès réalisés dans les cinq domaines de travail dont nous avons convenu lors de notre dernière réunion à ce niveau, sous la coordination de la Chine, en marge du troisième Comité préparatoire.

Premièrement, nous avons réaffirmé l'importance d'avoir un dialogue de fond sur nos doctrines et politiques nucléaires respectives pour renforcer à la fois la confiance mutuelle entre les cinq États dotés d'armes nucléaires et la transparence de nos doctrines nucléaires vis-à-vis de la communauté plus large du Traité sur la non-prolifération. Nous nous sommes félicités des débats fructueux qui ont eu lieu entre les responsables des ministères de la défense et des affaires étrangères des Cinq et nous avons convenu qu'ils devaient se poursuivre. Nous avons également discuté de la manière dont les cinq membres permanents du Conseil pouvaient œuvrer ensemble à la réduction stratégique des risques nucléaires. Nous avons réaffirmé notre engagement à présenter nos doctrines nucléaires lors d'une manifestation parallèle à la Conférence d'examen de 2020.

Deuxièmement, nous avons fait le point sur notre coopération avec les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) concernant le protocole se rapportant au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, que nous avons convenu de prolonger. Nous avons accueilli avec satisfaction la réunion constructive du 25 juin à Genève entre les délégations des cinq membres permanents du Conseil et le Secrétaire général de l'ASEAN, ainsi que l'engagement renouvelé, pris le 31 juillet par les Ministres des affaires étrangères de l'ASEAN réunis à Bangkok, de poursuivre les discussions avec les États dotés d'armes nucléaires sur cette question.

Troisièmement, nous nous sommes félicités du rôle moteur que joue actuellement la Chine dans la deuxième phase des travaux sur le glossaire des termes clés utilisés dans le domaine nucléaire, ce qui constitue à la fois une aide précieuse à la base technique pour la maîtrise des armements et du désarmement, et un outil important pour favoriser la compréhension mutuelle. Deux réunions du Groupe d'experts gouvernementaux ont eu lieu à Beijing depuis le troisième Comité préparatoire et une autre est prévue pour décembre.

Quatrièmement, nous nous sommes félicités des débats qui ont eu lieu entre les délégations des cinq membres permanents du Conseil à Vienne sur les moyens de renforcer la coopération dans les domaines de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de la sécurité et de la sûreté nucléaires dans la perspective de la Conférence d'examen de l'an prochain.

Cinquièmement, nous avons salué l'initiative de la France d'organiser, à Paris le 19 septembre, une première réunion d'experts des cinq États dotés de l'arme nucléaire sur les questions techniques relatives à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, et nous attendons avec intérêt la poursuite des discussions à ce niveau, qui appuieront les efforts accomplis pour progresser sur ce traité à la Conférence du désarmement.

Prenant note de la publication par la Chine et le Royaume-Uni des projets de rapports nationaux d'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (NPT/CONF.2020/PC.III/8 et NPT/CONF.2020/PC.III/7) lors de la troisième réunion du Comité préparatoire, nous avons également réaffirmé l'engagement de tous nos pays à soumettre des rapports nationaux à la Conférence d'examen de 2020, en utilisant à nouveau le modèle commun approuvé en 2013. Nous apprécions notre dialogue continu avec les pays de

l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, qui s'est poursuivi par une réunion le 9 octobre.

Enfin, nous nous sommes engagés à poursuivre et à approfondir notre dialogue et notre action collective, afin de contribuer au succès de la Conférence d'examen de 2020. Nous nous retrouverons à Londres en février 2020 pour la neuvième conférence des cinq membres permanents du Conseil.

**M<sup>me</sup> Jáquez Huacuja** (Mexique)(*parle en espagnol*) : Le Mexique se félicite, Monsieur le Président, qu'un de nos frères latino-américains dirige cette année les travaux de la Première Commission, et vous pouvez compter sur le soutien de mon pays et de ma délégation.

Il a beaucoup été question de la pertinence et de la validité des accords multilatéraux, et même de l'efficacité du multilatéralisme lui-même. On a également l'impression que les questions traitées par la Commission ne donnent pas de résultats mesurables ou concrets. Il convient donc de rappeler dans cette instance les raisons pour lesquelles l'Organisation des Nations Unies doit redoubler d'efforts et renforcer son action en matière de désarmement.

Premièrement, le désarmement nucléaire est un problème non réglé majeur pour les Nations Unies. Il a fait l'objet de la première résolution de la première session de l'Assemblée générale, la résolution 1(I). À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, il est inacceptable que nous continuions à vivre sous la menace que représentent plus de 14 000 armes nucléaires, qui sont les instruments de guerre les plus dévastateurs qui soient.

Deuxièmement, les pays détenteurs d'armes nucléaires se vantent d'élargir leurs arsenaux, qui sont de plus en plus puissants, et, pire encore, d'être prêts à les utiliser. Nous entendons une fois de plus des voix s'élever pour invoquer la protection et l'utilité des armes nucléaires et des armes de destruction massive. Ces déclarations sont inadmissibles, et normaliser ce genre de discours serait une grave erreur. Nous devons le répéter autant de fois qu'il sera nécessaire : les armes nucléaires constituent un risque grave pour la sécurité mondiale, le bien-être des populations et des écosystèmes, le développement durable et la survie même de l'humanité.

Troisièmement, la Conférence d'examen du Traité sur la non prolifération des armes nucléaires de 2020 sera une occasion inestimable de défendre le

multilatéralisme en matière de désarmement et de non-prolifération; utilisons-la à bon escient. Nous célébrerons l'an prochain les 75 ans de l'ONU, mais nous ne devons pas oublier que 2020 marquera également les 75 ans du début de l'ère atomique et des attaques sur Hiroshima et Nagasaki. Le meilleur hommage que l'on puisse rendre aux victimes des armes nucléaires et des essais nucléaires est de prendre des mesures concrètes pour veiller à ce que ces armes ne soient plus utilisées, en quelque circonstance que ce soit, et à ce qu'elles soient interdites et éliminées.

Quatrièmement, nous devons œuvrer au renforcement du régime de non-prolifération et de désarmement. Pour cela, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit être universalisé et ses dispositions doivent être pleinement respectées. Nous devons aussi travailler pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Cinquièmement, nous sommes également préoccupés par l'emploi continu d'autres armes de destruction massive et d'armes non discriminatoires. Le fait que de nouveaux lieux comme l'espace et le cyberspace soient considérés comme des théâtres légitimes de guerre et de militarisation est contraire à l'idée selon laquelle les progrès technologiques devraient être employés à des fins pacifiques et pour mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils sont souvent utilisés de nos jours pour justifier l'augmentation des dépenses militaires.

Enfin, dans ce débat général, le Mexique souhaite tirer la sonnette d'alarme sur l'utilisation de plus en plus répandue des armes légères et de petit calibre. Ce sont elles qui font le plus grand nombre de victimes par jour et qui sont responsables de près de la moitié des morts violentes dans le monde. Environ 90 % des décès par arme à feu surviennent en dehors des zones touchées par les conflits armés. La plupart de ces armes sont distribuées par des voies illicites, souvent dans un environnement juridique laxiste ou inadapté et dans le cadre de mécanismes de contrôle inefficaces. Elles sont étroitement liées à la traite des personnes et au trafic de drogue. Elles exacerbent les conflits armés, enclenchent une spirale de violence à l'intérieur des pays et constituent l'outil privilégié de la criminalité transnationale organisée et du terrorisme. Elles sont par ailleurs un outil parfait pour ceux qui se rallient aux discours de haine et à la suprématie raciale ou religieuse. Les crimes de haine, comme celui qui a récemment visé

une population d'origine hispanique à El Paso, au Texas, sont rendus possibles par l'accès libre à des armes de toute sorte. Nous ne pouvons pas rester inertes face à ces évolutions, qui prennent de plus en plus de place dans la vie quotidienne des nations.

Compte tenu de ces enjeux, l'Assemblée générale doit ouvrir et mener des débats substantiels et constructifs. Nous nous félicitons du bon accueil réservé par les États Membres au Programme de désarmement du Secrétaire général, que le Mexique soutient fermement. Nous espérons donc que la Première Commission adoptera des résolutions et des mesures visant à assurer la mise en œuvre efficace des différentes actions prévues dans le Programme, seule façon de répondre aux défis que j'ai mentionnés. Le désarmement n'est pas une fin en soi. C'est un moyen de bâtir un monde plus sûr et plus pacifique. En d'autres termes, le désarmement est inévitable si l'objectif est de se conformer aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

**M. Beerwerth** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Allemagne, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission, et à vous assurer du plein appui de mon pays. Je vais lire une version abrégée de ma déclaration, dont le texte intégral sera mis en ligne sur le portail PaperSmart.

L'Allemagne s'associe sans réserve à la déclaration qui a été faite par l'observateur de l'Union européenne.

Nous ouvrons cette année les délibérations de la Première Commission alors que les rivalités géopolitiques s'intensifient et que les nouvelles technologies évoluent, ce qui pose de nouveaux défis à notre sécurité commune. La maîtrise des armements est soumise à une pression de plus en plus forte, ce qui rend le monde d'aujourd'hui moins sûr. Nous devons faire tout notre possible pour renverser cette tendance inquiétante et retrouver la voie d'une démarche plus coopérative. L'année prochaine, nous célébrerons à New York le cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, une réussite incontestable du multilatéralisme, et pourtant nous savons que ce traité historique se trouve à une jonction cruciale. Le Traité sur la non-prolifération repose sur ses trois piliers d'égale importance – le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire – et il n'est viable qu'avec l'ensemble de ces trois piliers. Nous devons renouveler

notre engagement envers le Traité sur la non-prolifération dans son ensemble afin de lui tracer un avenir.

Dans les conditions de sécurité actuelles, la réduction des risques d'escalade involontaire est à l'ordre du jour. Une transparence absolue sur les arsenaux, la retenue militaire et le dialogue sur la perception des menaces et les doctrines peuvent aider à désamorcer les tensions actuelles. Néanmoins, les mesures de réduction des risques ne doivent pas remplacer le désarmement nucléaire mais plutôt chercher à le faciliter. L'Allemagne reste donc pleinement attachée à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes convaincus que cet objectif peut être atteint par des mesures de coopération concrètes qui s'appuient sur le dialogue entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires. C'est la raison pour laquelle le Ministre fédéral allemand des affaires étrangères, S. E. M. Heiko Maas, a convoqué en avril une séance du Conseil de sécurité en appui au Traité sur la non-prolifération (voir S/PV.8500). C'est également la raison pour laquelle nous soutenons fermement l'initiative suédoise visant à relancer le désarmement nucléaire dans le cadre du Traité. Par ailleurs, l'Allemagne et la France ont récemment organisé conjointement un exercice de vérification, car un monde sans armes nucléaires ne peut être ni instauré ni stable sans une réelle vérification multilatérale du désarmement.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et de nombreuses dispositions y sont liées. La Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, que M. Maas et son homologue algérien ont coprésidé ici à New York voilà tout juste deux semaines, a été une manifestation impressionnante de soutien au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à son entrée en vigueur. Nous appelons une fois de plus tous les États qui n'ont pas signé et ratifié le Traité à le faire sans condition préalable et sans délai. Jusqu'à ce que le Traité entre en vigueur, nous devons veiller à ce que tous les États maintiennent leur moratoire sur les essais nucléaires et s'abstiennent de toute action contraire à ses objectifs et à ses buts.

Quant à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, nous n'avons pris que trop de retard. Il est grand temps pour nous d'éliminer tous les obstacles et d'ouvrir les

négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Les divergences sur certains aspects d'un tel traité ne doivent plus servir de prétexte pour ne pas aller de l'avant.

Le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques a permis de réduire les deux plus grands arsenaux nucléaires et d'établir une nouvelle norme de vérification, et il a aidé à contenir une course mondiale aux armes nucléaires. Nous appelons les États-Unis et la Russie à montrer la voie en prorogant ce traité et en l'ajustant au fur et à mesure, ce qui démontrerait un soutien crédible à leur attachement à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Les derniers essais de missiles balistiques de la Corée du Nord constituent des violations flagrantes des résolutions du Conseil de sécurité. S'opposer à ces actes de provocation est une question de crédibilité pour le Traité sur la non-prolifération et pour l'ensemble de l'action mondiale en faveur de la non-prolifération. Nous condamnons ces essais avec la plus grande vigueur et nous continuons à soutenir pleinement le travail diplomatique des États-Unis. La Corée du Nord doit maintenant prendre des mesures concrètes et crédibles menant au démantèlement complet, vérifiable et irréversible de son programme nucléaire.

L'Allemagne reste pleinement attachée au Plan d'action global commun. Nous déplorons le retrait des États-Unis et leur réimposition de sanctions contre l'Iran. L'Allemagne est très préoccupée par la décision de l'Iran de cesser d'appliquer plusieurs des dispositions centrales de l'accord nucléaire. Nous exhortons vivement l'Iran à revenir sur sa décision et à s'abstenir de toute nouvelle mesure qui viderait de leur substance ses engagements au titre du Plan d'action global commun, et à le respecter de nouveau pleinement et sans délai. L'Iran doit coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique sur toutes les questions pertinentes, notamment en ce qui concerne son accord de garanties généralisées et son protocole additionnel. L'Allemagne demande de nouveau à l'Iran de renoncer aux activités liées aux missiles balistiques, y compris les essais et les lancements de missiles, qui contreviennent à l'annexe B de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Nous l'exhortons également à cesser les transferts de missiles et de technologies balistiques aux États et aux acteurs non étatiques de la région, ce qui constitue une violation des résolutions du Conseil de sécurité sur la question.

Le monde semble être au début d'une nouvelle course aux armements, alimentée dans une large mesure par les nouvelles technologies. S'il n'est pas modifié, notre dispositif actuel de maîtrise des armements risque d'être affaibli par les futurs systèmes d'armes dotés de fonctions autonomes, de cyberinstruments et de nouvelles technologies balistiques. Afin d'apporter des solutions à ces problèmes, M. Maas a lancé un dialogue visant à capturer les technologies et à repenser la maîtrise des armements.

L'utilisation d'armes chimiques est inacceptable, quelles que soient les circonstances. Il importe de veiller à ce que personne, aucun gouvernement ni groupe d'acteurs non étatiques, ne puisse espérer agir en toute impunité lorsqu'il utilise des armes chimiques. Bien qu'il s'agisse de l'accord de désarmement le plus réussi au monde, la Convention sur les armes chimiques a été violée à maintes reprises. Notre tâche collective est de suivre et de faire appliquer les règles que nous avons fixées.

En définitive, le dispositif international de maîtrise des armements est mis à rude épreuve. Nous devons réagir à ces épreuves en consolidant les règles et les instruments dont nous disposons et en élaborant de nouveaux le cas échéant.

**M. Dinanno** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation des États-Unis, je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous félicitons également les autres membres du Bureau pour leur élection et nous nous engageons à travailler avec vous au succès de la session.

L'année prochaine, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires marquera le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité. Cette commémoration doit sonner comme un rappel de son utilité pour notre sécurité et notre prospérité communes, pour nous et pour les générations futures. La Conférence des Parties est l'occasion de réaffirmer nos engagements en faveur d'un régime fort de non-prolifération qui sert de cadre à la coopération nucléaire pacifique et de base aux progrès en matière de désarmement nucléaire. La dernière innovation à ce sujet, introduite à Washington en juillet, est un groupe de travail sur la création d'un environnement propice au désarmement nucléaire. En plus de créer un environnement propice au désarmement nucléaire, des dialogues constants sur la vérification entre les États, dans le cadre de l'ONU et ailleurs,

pourraient déboucher sur des progrès réels et concrets en matière de vérification du désarmement nucléaire.

Le reste de mon intervention va porter principalement sur la nature et les causes profondes de la détérioration des conditions de sécurité, qui entrave les efforts de désarmement nucléaire. Les États-Unis restent attachés à une maîtrise des armements efficace qui renforce la sécurité des États-Unis et de leurs alliés et partenaires, qui est vérifiable et applicable, et à laquelle participent des partenaires qui s'acquittent de leurs obligations. Nous sommes prêts à mener des négociations sur la maîtrise des armements qui répondent à ces critères, avec la Russie et la Chine. Les États-Unis veulent une maîtrise des armements robuste qui garantit véritablement la sécurité au peuple américain et au monde entier. L'approche héritée de la guerre froide, avec ses traités bilatéraux qui ne couvrent que certaines armes nucléaires ou portées de missiles, ne convient plus aujourd'hui.

Il nous faut une nouvelle ère de maîtrise des armements, une ère dans laquelle la Russie et Chine sont autour de la table des négociations et disposées à réduire les risques nucléaires plutôt qu'à les exacerber. Les enjeux sont plus élevés que jamais. Pour la première fois de son histoire, la communauté internationale est confrontée à deux grandes puissances autocratiques qui ont une portée et des ambitions mondiales, et qui possèdent des armes nucléaires. Nous ne pouvons plus faire abstraction du fait que la Russie et la Chine sont déterminées à saper l'ordre démocratique libéral mis en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et sur lequel l'Organisation des Nations Unies a été fondée. Face à ce défi, les États Membres de l'ONU doivent revoir les lignes de division traditionnelles dans les instances multilatérales de désarmement. La différence principale et de plus en plus marquée entre les États, c'est qu'il y a des États à orientation démocratique qui doivent rendre des comptes à leurs citoyens et des régimes non démocratiques qui veulent remettre en cause l'ordre fondé sur des règles.

Nous avons souvent rappelé le lien évident et indissociable qui existe entre la sécurité et le désarmement, mais ce qui est également évident, c'est qu'il existe un lien clair entre le désarmement et la démocratie. Aujourd'hui, des régimes non démocratiques tels que la Russie et la Chine développent leurs arsenaux et se livrent à des activités qui nous empêchent de faire des progrès en matière de désarmement. Ils ont des objectifs révisionnistes et ils sont résolus à déployer de

nouvelles armes déstabilisatrices. Si cette tendance se poursuit, la puissance militaire croissante de la Chine et de la Russie finira par leur donner les moyens de démanteler l'ordre démocratique libéral dont dépendent notre sécurité et notre prospérité.

La Russie a violé à de nombreuses reprises ses engagements en matière de maîtrise des armements et de sécurité européenne et elle adopte délibérément une stratégie qui porte atteinte à la souveraineté de ses voisins. Elle a manqué aux obligations qui lui incombent non seulement au titre de l'ancien Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, mais aussi du Traité « Ciel ouvert », du Document de Vienne, de la Convention sur les armes chimiques et des moratoires sur les essais d'armes nucléaires, autant d'instruments auxquels les États-Unis continuent de se conformer. C'est Moscou qui porte la responsabilité exclusive de l'effondrement du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Les efforts que déploie la Russie pour moderniser sa force nucléaire ne se limitent pas uniquement à remplacer des systèmes vieillissants. Au contraire, la Russie a inventé de nouvelles armes de guerre qui nous rappellent une époque où régnait l'équilibre de la terreur nucléaire. Parmi ces nouvelles armes, dont certaines ne seraient pas visées par le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, figure un drone sous-marin à propulsion nucléaire et équipé d'armes nucléaires conçu pour détruire des villes et des ports par des raz-de-marée radioactifs. La Russie a également de nombreuses explications à donner au sujet de l'accident dit « Skyfall » du 8 août. Les États-Unis ont conclu que cette explosion survenue près de Nyonoksa, en Russie, était due à une réaction nucléaire qui s'est produite lors de la récupération d'un missile de croisière russe à propulsion nucléaire. Ce missile se trouve toujours au fond de la mer Blanche depuis l'échec de son essai au début de l'année dernière, à proximité d'une grande agglomération.

La sécurité mondiale passe également par le respect et le renforcement des interdictions énoncées dans la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques. Cette année, au cours de la semaine de haut niveau à l'ONU, notre Secrétaire d'État, Mike Pompeo, a annoncé que les États-Unis avaient établi que le régime de M. Al-Assad avait utilisé du chlore comme arme dans une attaque à Lattaquié, en Syrie, le 19 mai dernier. L'utilisation, à plusieurs reprises, d'armes chimiques par ce régime contre son propre peuple est inadmissible. Ces atrocités risquent de rendre le monde insensible à l'utilisation et



à la prolifération des armes chimiques et elles doivent cesser. La Russie doit prendre des mesures concrètes pour empêcher le régime d'Assad d'utiliser des armes chimiques.

L'expansion militaire de la Chine a pour but d'asseoir sa domination dans la région et son influence dans le monde. La Chine a mis au point un vaste arsenal de missiles à portée intermédiaire et à lanceur terrestre sans aucune restriction internationale, alors que les États-Unis ne disposent pas actuellement de tels missiles. Dans le même temps, la Chine renforce son arsenal nucléaire, tout en refusant de mener un véritable dialogue bilatéral avec les États-Unis sur le contrôle des armes nucléaires et la réduction des risques. C'est précisément parce que la Chine est le pays qui fait preuve de moins de transparence parmi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et qu'elle continue d'accumuler des armes qu'il est difficile de la croire sur parole en ce qui concerne les questions nucléaires. La Chine doit comprendre que ce silence persistant de sa part est déstabilisant.

Pour éviter une nouvelle détérioration des conditions de sécurité et améliorer les perspectives de désarmement, les États-Unis appellent tous les États attachés aux mêmes principes à trouver de nouveaux et meilleurs moyens de coordonner leurs efforts afin de convaincre la Russie et la Chine de changer de cap et de mettre un terme à leurs politiques agressives, qui sapent l'ordre fondé sur des règles et font courir des risques aux États démocratiques responsables qui abaissent leur garde. Cet appel à l'action s'adresse non seulement aux alliés démocratiques traditionnels des États-Unis, qui restent essentiels à notre sécurité mutuelle, mais aussi aux États Membres de toutes les régions du monde qui sont attachés à un mode de vie démocratique et qui partagent un intérêt sincère à voir progresser la cause du désarmement. Ensemble, nous devons exiger que la Russie et la Chine rejoignent de bonne foi les États-Unis à la table des négociations afin d'ouvrir une ère nouvelle de maîtrise des armements dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Nous nous réjouissons à la perspective de créer de nouvelles alliances qui permettront de former une large coalition d'États autour du lien entre le désarmement et la démocratie et de la nécessité d'une nouvelle ère de maîtrise des armements.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Étant donné que certaines délégations souhaitent intervenir dans l'exercice de leur droit de réponse, nous allons clore

la liste des orateurs pour aujourd'hui. Je rappelle aux orateurs que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde.

**M. Jang Il Hun** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission et vous souhaiter plein succès dans votre travail.

Ma délégation rejette catégoriquement les déclarations de l'observateur de l'Union européenne et des représentants de la Suède et de l'Allemagne concernant les tirs de missiles effectués récemment par mon pays, qui s'inscrivent dans le cadre des mesures de défense de routine face aux menaces quotidiennes subies par mon pays dans la péninsule coréenne. Si l'Union européenne et ces deux pays veulent réellement résoudre les problèmes de la péninsule coréenne, ils devraient exhorter les États-Unis à prendre des mesures correspondantes à la suite de nos initiatives sincères, notamment la mise en place d'un moratoire sur les essais nucléaires et les lancements de missiles balistiques intercontinentaux, la fermeture d'un site nucléaire et la restitution des dépouilles des soldats américains morts pendant la guerre de Corée, pour n'en citer que quelques-unes. Nous leur conseillons également d'inviter leurs alliés qui possèdent des armes nucléaires à les abandonner pour donner l'exemple, et de fixer un plan et un calendrier précis pour le retrait des armes nucléaires américaines qui sont déployées sur leurs propres territoires.

Quant aux sanctions évoquées dans ces déclarations, je tiens à souligner que les sanctions et les pressions ne règlent pas les problèmes. C'est une grossière erreur de calcul que d'imaginer que des sanctions nous mettront à genoux. Nous vivons sous les sanctions et les pressions depuis si longtemps que nous nous y sommes habitués. Nous surmonterons toutes les difficultés par la force de notre développement et de notre autonomie. De plus fortes pressions renforcent la volonté de notre peuple de connaître le progrès et la prospérité dans notre pays et par nos propres moyens.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Les déclarations de l'observateur de l'Union européenne ont une fois de plus confirmé nos soupçons et ceux de nombreux autres États Membres concernant la résolution 65/276, dont l'adoption en 2011 a permis à l'Union européenne de participer aux travaux de l'ONU

en tant qu'observatrice et d'avoir un droit de parole. Il semble que son adoption ait été une grande erreur des États Membres. Les politiques coloniales maladroites et stupides des États membres de l'Union européenne ont causé deux guerres mondiales, qui ont coûté la vie à environ 100 millions de personnes et détruit de nombreux biens dans le monde entier. L'Union européenne ayant le statut d'observateur à l'ONU, nous lui demandons de se retenir de faire concurrence à l'Organisation en distribuant des récompenses et des sanctions aux États Membres. L'Union européenne n'ayant qu'un statut d'observatrice, je demande à son représentant de se rappeler cette leçon et de connaître ses limites.

Le fait que l'observateur de l'Union européenne ait émis des critiques et formulé des accusations est une honte pour la Première Commission. L'observateur a-t-il tenu compte de toute la vérité et de la menace réelle, à savoir le fait qu'Israël possède et utilise des agents chimiques et biologiques, ou a-t-il sciemment oublié qu'Israël est le seul pays de la région qui possède des armes nucléaires et menace de s'en servir? Peut-être a-t-il aussi sciemment oublié que de nombreux États membres de l'Union européenne sont impliqués dans le transport de terroristes vers la Syrie ou la fourniture d'équipements et d'armes. Certains de leurs aéroports sont devenus des plaques tournantes de la contrebande et du transport d'armes vers les organisations terroristes de mon pays. En outre, certains membres de l'Union européenne ont fourni des agents chimiques toxiques à ces groupes terroristes, et ils les ont aidés en envoyant des experts pour composer ces produits chimiques et les utiliser contre les Syriens. Mon pays a respecté toutes les dispositions de la Convention sur les armes chimiques et s'est acquitté de toutes ses obligations. Les termes utilisés dans la déclaration de l'observateur de l'Union européenne sont inacceptables, et nous les rejetons. L'Union européenne sait que nos stocks d'armes chimiques ont été détruits à l'extérieur de mon pays. Ses représentants versent dans l'hypocrisie et les mensonges et continuent à porter de fausses accusations sur les pays qui ne suivent pas leurs consignes ou qui ne cèdent pas à leur volonté.

Les représentants des États-Unis devraient être les derniers à parler des engagements en matière de non-prolifération. Ce sont les États-Unis qui ont utilisé des armes nucléaires au Japon et des armes chimiques et biologiques au Viet Nam et ailleurs. Encore aujourd'hui, des enfants au Viet Nam naissent

avec des malformations dues aux armes chimiques et biologiques utilisées par les États-Unis. Je tiens à dire au représentant des États-Unis que les propos de son président actuel se sont suffi à eux-mêmes, quand il a déclaré que les allégations initiales concernant les armes de destruction massive – la raison pour laquelle les États-Unis ont envahi l'Iraq – étaient fausses. Personne n'a oublié ce qui s'est passé en 2003; l'hypocrisie et les mensonges autour de la question des prétendues armes de destruction massive en Iraq, qui ont mené à l'invasion du pays, entraînant des destructions, des meurtres et l'émergence d'organisations terroristes toujours en activité, pendant que les administrations américaines successives ont coordonné leurs actions.

Chacun sait que nous avons transmis au Conseil de sécurité et au Secrétaire général des informations suffisantes sur le transfert et la fourniture de produits chimiques toxiques sous la supervision d'experts des États-Unis, tant vers les territoires syriens que de ceux-ci vers d'autres régions, ainsi que sur la formation de terroristes, en Syrie et dans les pays voisins, à l'utilisation d'armes chimiques. Les États-Unis ont coopéré avec certains médias grand public pour diffuser des affabulations au sujet d'armes chimiques ainsi que de fausses accusations, comme celles qui ont été faites par le Secrétaire d'État américain et répétées il y a quelque temps par le représentant des États-Unis. Ce sont des mensonges que les États-Unis utilisent comme stratégie en vue de commettre des actes d'agression contre les États qui ne céderont pas à leurs politiques.

**Le Président** (*parle en anglais*) : En raison des contraintes de temps, les autres États qui ont demandé à exercer leur droit de réponse – la Russie, les États-Unis et la Chine – s'exprimeront demain, ce dont je m'excuse.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

Nous sommes arrivés au terme du temps qui nous est imparti. Je voudrais une fois de plus rappeler aux délégations que la liste des orateurs pour le débat général sera close demain, vendredi 11 octobre, à 18 heures. Toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole doivent inscrire leur nom sur la liste avant cette échéance. En outre, plusieurs délégations ont prévu de mener des négociations sur différents projets de résolution en même temps que notre réunion, ce qui limitera leur participation. Ils ont demandé que cela soit reconnu.

*La séance est levée à 13 heures.*